



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



SOMMAIRE

7 LES FAITS MARQUANTS

15 UN AN D'ANALYSES

- 18 Travail, emploi, compétences
- 23 Numérique et société
- 27 Inégalités et intégration
- 32 Croissance durable
- 36 Action publique et territoires
- 42 Politiques économiques et dépenses publiques

45 L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- 48 Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques
- 48 Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements
- 48 Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 49 Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation
- 50 L'évaluation socioéconomique des investissements publics
- 50 Regards croisés sur les politiques d'évaluation

51 ORGANISER LE DÉBAT

- 54 Renouveler la concertation
- 56 Faire vivre le débat

61 LES PRINCIPALES PROPOSITIONS

- 64 La négociation collective, le travail et l'emploi
- 64 Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret
- 65 Quelle action publique pour demain ? 5 objectifs, 5 leviers
- 66 Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France

67 ORGANISATION ET MISSIONS DE FRANCE STRATÉGIE

- 68 Organigramme de France Stratégie
- 70 Les missions de France Stratégie

73 LES ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU DE FRANCE STRATÉGIE

- 75 Le Conseil d'analyse économique
- 77 Le CEPII
- 80 Le Conseil national de l'industrie
- 82 Le Conseil d'orientation pour l'emploi
- 84 Le Conseil d'orientation des retraites
- 88 Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
- 90 Le Haut Conseil de la famille
- 93 Le Haut Conseil du financement de la protection sociale



2015

ÉVALUER



ANTICIPER



20

DÉBATTRE



2015



PROPOSER



ÉDITORIAL



L'année 2013 avait été celle de la création du Commissariat général à la stratégie et à la prospective. L'année 2014 fut dominée par un exercice collectif exigeant, la réalisation du rapport *Quelle France dans dix ans ?*. L'année 2015, elle, a été marquée par la prise en charge par France Stratégie de l'ensemble des missions qui lui ont été confiées.

Au cours de cette année, nous avons été sollicités à de nombreuses reprises pour contribuer directement à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. Nous nous sommes ainsi engagés, à la suite des événements de janvier, dans une réflexion sur les lignes de faille qui traversent la société française et dans une analyse de l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration ; nous avons entrepris, avec la commission Perrot, l'évaluation *ex ante* des effets des principales mesures de la loi Croissance et activité ; le rapport Combrexelle sur la négociation collective et le rapport Mahfouz sur le compte personnel d'activité ont alimenté les réflexions sur l'évolution du Code du travail ; et la commission Maystadt a examiné, à mi-parcours, le Programme d'investissements d'avenir. Nous avons également émis des propositions pour rénover l'action publique et bâtir une politique de l'enfance et de l'adolescence. Et encore cette liste ne retient-elle que les principaux chantiers.

Nous nous efforçons ainsi, année après année, de concilier la réactivité, nécessaire pour répondre aux demandes du gouvernement et aux attentes de la société civile, et l'indispensable investissement en profondeur de nos champs de spécialisation, qui est la condition de la pertinence de nos productions.

Il n'y a pas là de contradiction : il s'agit bien plutôt de ce qui fait la singularité de cette institution depuis soixante-dix ans. Et c'est dans la fidélité à ses fondamentaux qu'elle trouve et qu'elle continuera à trouver une grande capacité à se réinventer.

JEAN PISANI-FERRY

Commissaire général de France Stratégie

LES FAITS MARQUANTS

LES FAITS MARQUANTS

Les débats, les processus de concertation et les publications proposés en 2015 témoignent du foisonnement et de la diversité des sujets dont France Stratégie se saisit. France Stratégie s'appuie sur son **large champ d'expertise** et sa **capacité à adapter** les structures de travail pour mettre en place des chantiers de nature très variée.



LA LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le **12 JANVIER 2015**, la Commission chargée de l'évaluation *ex ante* du projet de loi est installée auprès de France Stratégie à la demande du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Cette commission indépendante est présidée par Anne Perrot, professeur à l'université Paris 1.

DU 21 AU 29 JANVIER 2015, ses conclusions sont publiées parallèlement à l'ouverture du débat parlementaire. Jean Pisani-Ferry et Anne Perrot sont auditionnés au Sénat en **FÉVRIER 2015**.

L'ACTION PUBLIQUE DE DEMAIN

À l'issue d'un processus de concertation sur l'avenir des services publics, demandé par les partenaires sociaux lors de la grande conférence sociale en juin 2014, une consultation est amorcée. France Stratégie lance une série de rencontres associant toutes les parties prenantes de l'action publique en novembre 2014.

Elle débouche le **13 AVRIL 2015** sur la parution de *Quelle action publique pour demain ? 5 objectifs, 5 leviers*, rapport remis au secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification.



ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET FISCALITÉ

Enjeu complexe, la fiscalité du numérique est le thème du débat organisé le **9 MARS 2015** à l'occasion de la parution de l'étude réalisée, à l'instigation de France Stratégie, par un groupe de chercheurs des Écoles d'économie de Paris, de Toulouse et de l'Institut Mines-Télécom, et coordonnée par Francis Bloch (université Paris 1).

FRACTURES, IDENTITÉS, MIXITÉS

En réponse aux attentats de janvier 2015, France Stratégie décide de piloter une réflexion sur les fractures qui traversent la société française. **DE MARS À JUIN 2015**, un cycle de débats très dense, jalonné de douze séances, favorise la rencontre entre une quarantaine d'experts issus de disciplines et d'horizons professionnels variés, qui confrontent leur grille d'analyse.



RECONNAÎTRE, VALORISER, ENCOURAGER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

À la demande du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, France Stratégie a enquêté auprès des jeunes et des structures d'engagement (associations, syndicats, partis politiques) pour mesurer la réalité du décalage entre une aspiration effective des jeunes à l'engagement et des cadres jugés dépassés. Le rapport remis au ministre le **22 JUIN 2015** témoigne d'un écart préoccupant entre la demande d'engagement exprimée par la jeunesse et l'offre proposée.

AU-DELÀ DU PIB, UN TABLEAU DE BORD POUR LA FRANCE

À l'issue d'un vaste exercice de consultation citoyenne, France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental présentent le **23 JUIN 2015** dix indicateurs en complément du PIB. Cette démarche rejoint celle du législateur qui, le 13 avril, adopte la loi relative à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse.



LE RÉSEAU EMPLOIS COMPÉTENCES

Placé auprès de France Stratégie, le réseau Emplois Compétences, dont la création est décidée lors de la conférence sociale de juin 2013, est conçu comme un espace d'échange et de dialogue entre les acteurs de l'observation et de la prospective des emplois et compétences. Le Réseau présente ses thématiques de travail lors de sa journée nationale le **14 AVRIL 2015**, ainsi que les spécificités de sa démarche, de ses méthodologies et les partenaires qui l'accompagneront.

LES MÉTIERS EN 2022

Cet exercice de prospective des métiers et des qualifications, réalisé conjointement avec la Dares, est présenté le **28 AVRIL 2015**. L'exercice 2015 actualise la projection à l'horizon 2022 et s'accompagne de trois scénarios afin d'apprécier les effets sur les perspectives d'emploi par métier de l'évolution macro-économique et sectorielle, dans un contexte conjoncturel incertain.



REGARDS CROISÉS FRANCE-CHINE SUR L'ÉVALUATION

Un colloque qui témoigne de l'ouverture de France Stratégie à l'international. **LE 2 JUILLET 2015**, une rencontre avec la délégation du Development Research Center of the State Council (DRC) est consacrée à la comparaison des méthodes d'évaluation utilisées par la France et la Chine.

DIFFUSION TERRITORIALE DE LA CROISSANCE

France Stratégie, qui a fait de la diffusion territoriale de la croissance l'un de ses thèmes de réflexion pour l'année 2015 en créant fin 2014 le Club de prospective territoriale, s'associe, le **6 JUILLET 2015**, à la Journée nationale du réseau des pôles métropolitains organisée à Lyon.



LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION BAS CARBONE

Dans le cadre des débats autour de la COP 21, France Stratégie a créé une rubrique en ligne pour soutenir et diffuser les échanges entre spécialistes et non-spécialistes sur différentes propositions et initiatives prises en matière de contribution du système financier au financement de la transition énergétique. À partir du **24 AOÛT 2015**, France Stratégie et le CEPII, membre de son réseau, ont assuré la modération de cette plateforme bilingue de contributions.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

Dans le cadre de France Stratégie qui a fourni son appui, le Premier ministre a confié à Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État, une mission sur le thème « Accords collectifs et Travail ».

De **MAI À JUILLET 2015**, experts et praticiens, économistes et juristes français et étrangers, partenaires sociaux, organismes et personnalités qualifiés ont été auditionnés. Une trentaine d'auditions et quatorze contributions écrites ont été mises en ligne sur le site, et le **9 SEPTEMBRE 2015** a été publié le rapport *La négociation collective, le travail et l'emploi*.



RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Autre illustration de la dimension internationale présente dans la démarche de France Stratégie, le **25 SEPTEMBRE 2015** s'est tenue une rencontre qui a permis des échanges de vues entre partenaires sociaux français et allemands sur la situation économique et sociale, sur les priorités à donner en matière d'intégration économique, notamment en ce qui concerne le numérique, et sur l'avenir du modèle social européen.

POUR UN DÉVELOPPEMENT COMPLET DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

France Stratégie ayant été missionné par le Premier ministre pour préfigurer la stratégie nationale de la France pour l'enfance et l'adolescence, une commission présidée par François de Singly a été installée en décembre 2013. Le **4 FÉVRIER 2015**, celle-ci engage l'étape d'une vaste concertation avec la société civile. Elle rend ses travaux le **30 SEPTEMBRE 2015** par la remise au président de la République du rapport *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*.

L'UNION DE L'ÉNERGIE

Donner un nouvel élan à la politique énergétique et climatique européenne figure parmi les dix priorités de la Commission européenne présidée par Jean-Claude Juncker. Poursuivant des travaux initiés en 2014, France Stratégie publie le **17 SEPTEMBRE 2015** une contribution à ce débat, le rapport suggérant un certain nombre d'actions pour corriger les défaillances du système et pour construire une nouvelle politique européenne de l'énergie.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le comité de suivi publie le **22 SEPTEMBRE 2015** son troisième rapport d'évaluation.

Ce rapport dresse un bilan de la montée en charge du CICE et de son préfinancement, et présente les travaux d'évaluation du dispositif lancés en 2014 par France Stratégie.

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, DE L'UTOPIE AU CONCRET

Annoncée par le président de la République en avril 2015, la création du compte personnel d'activité (CPA) a été inscrite dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi d'août 2015. Par lettre de mission du 6 juillet 2015, le Premier ministre a demandé à France Stratégie de mener une réflexion sur les options envisageables. Les travaux préliminaires et les étapes de concertation conduits sous la direction de Selma Mahfouz débouchent le **9 OCTOBRE 2015** sur la parution du rapport *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*.

En novembre 2015, France Stratégie organise un large débat visant à alimenter la négociation entre partenaires sociaux et le projet de loi présenté en 2016 par Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

MUTATIONS TECHNOLOGIQUES, MUTATIONS SOCIALES

En partenariat avec l'EHESS et l'Inria, France Stratégie lance le **12 OCTOBRE 2015** un cycle de rencontres mensuelles consacré aux avancées du secteur numérique et aux transformations sociales, résultantes ou motrices de ces innovations, qui suscitent autant d'enthousiasmes que de débats et de controverses quant à leur portée, leurs opportunités ou leurs risques potentiels.

LE CALCUL SOCIOÉCONOMIQUE

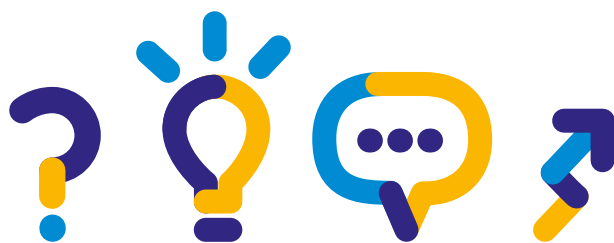
Le cycle de colloques initié en 2014 sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, par le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable, s'est poursuivi en 2015 sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au Collège de France et président de Paris School of Economics. Deux rencontres ont marqué l'année : « La prise en compte des externalités environnementales dans le calcul socioéconomique » le **2 AVRIL 2015** et « La prise en compte des effets d'agglomération dans le calcul socioéconomique » le **22 OCTOBRE 2015**.

RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ DANS LES ÉCONOMIES AVANCÉES

La baisse des gains de productivité observée dans tous les pays avancés au cours des deux dernières décennies représente l'un des principaux défis politiques auxquels ces économies sont confrontées. France Stratégie et l'US Council of Economic Advisers (CEA) ont organisé un séminaire de travail le **28 OCTOBRE 2015** à Paris pour discuter de ce thème.

UN AN D'ANALYSES

UN AN D'ANALYSES



Anticiper les transformations du travail et les liens entre métiers, qualifications et compétences ;

améliorer les données sur les fondements de la croissance et évaluer les dépenses publiques ;

questionner les inégalités par la politique des âges ;

clarifier les enjeux du numérique et de la transition énergétique,

autant de champs sur lesquels France Stratégie a produit des analyses en mettant en lumière les arbitrages et les orientations de réforme possibles.



TRAVAIL, EMPLOI, COMPÉTENCES

LES MÉTIERS EN 2022

[Rapport du groupe Prospective des métiers et des qualifications – avril 2015](#)

Prospective des métiers et des qualifications (PMQ) est un exercice conjoint réalisé par France Stratégie et la Dares. Il réunit l'ensemble des partenaires et administrations concernés afin d'examiner les perspectives en matière d'évolution des ressources en main-d'œuvre et d'emploi par métiers.

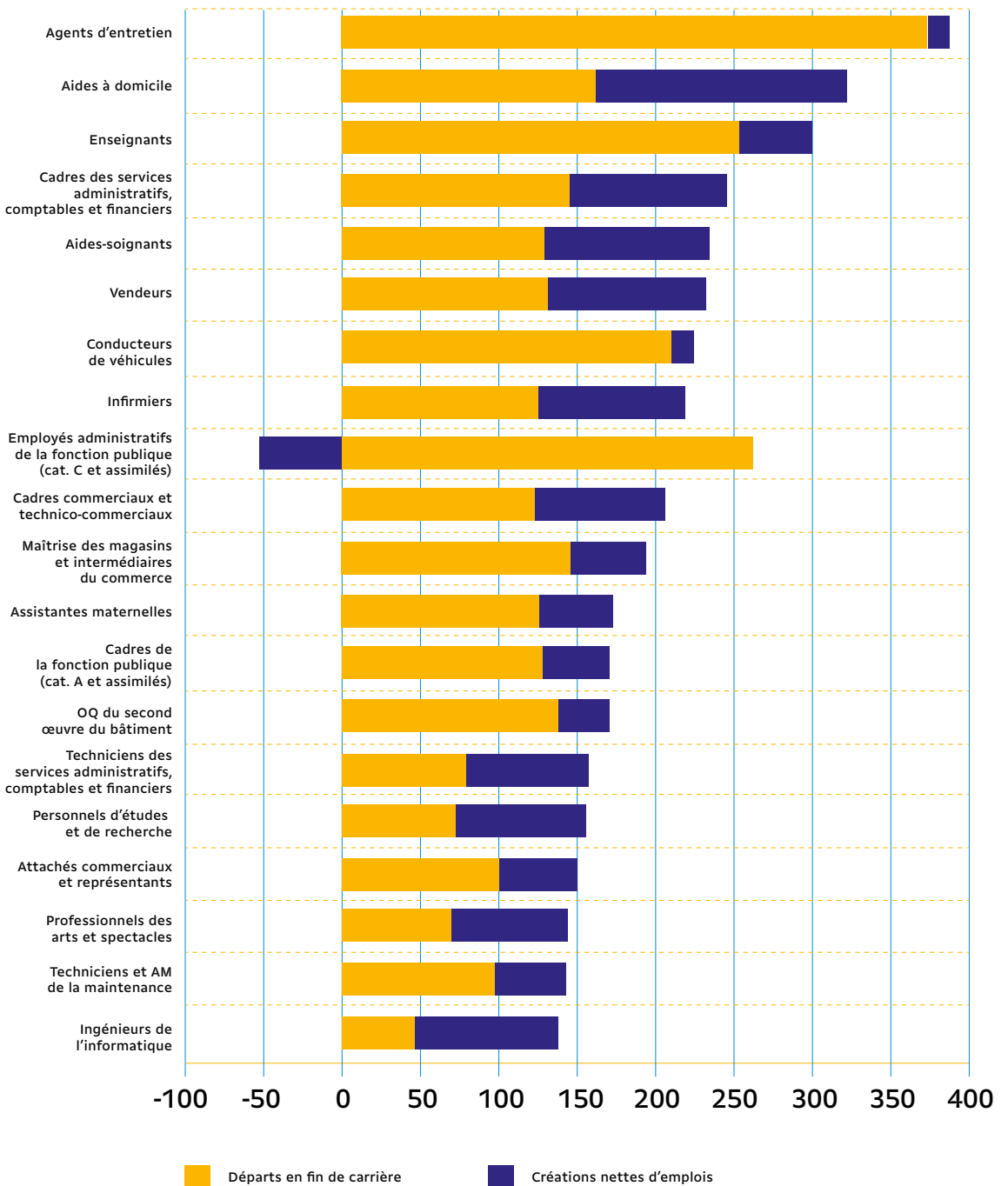
Fruit de cinq ans de travail, le rapport 2015 met en perspective les grandes évolutions qui contribueront à façonner l'emploi et le marché du travail dans les années à venir.

Cet exercice prospectif est décliné selon trois scénarios macroéconomiques pour les prochaines années : un scénario central correspondant à une

sortie progressive de la crise, contrainte par l'ajustement des finances publiques, un scénario « de crise » envisageant une dégradation tendancielle de la compétitivité, et un scénario « cible » de rebond de l'économie française. Ces scénarios soulignent l'importance des politiques publiques et des stratégies des acteurs économiques pour favoriser l'appariement sur le marché du travail en termes de main-d'œuvre, de qualifications et de compétences.

Au-delà de l'analyse des effets différenciés de ces trois scénarios, les travaux ont permis d'identifier plusieurs tendances structurelles qui gouvernent les évolutions en cours et à venir : tertiarisation, féminisation de l'emploi et relative polarisation vers les deux extrémités de l'échelle des qualifications, au détriment des métiers intermédiaires.

Métiers qui offriraient le plus de postes à pourvoir entre 2012 et 2022 (milliers)



Sources : projection France Stratégie - DARES

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'EMPLOI SAISONNIER

Réseau Emplois Compétences

Que représente l'emploi saisonnier en France aujourd'hui ? Ces emplois, par nature précaires car temporaires et peu qualifiés, font l'objet d'une attention régulière des acteurs publics, des syndicats de salariés, des branches et des acteurs associatifs qui s'engagent dans des actions destinées à les sécuriser, soit juridiquement (à travers l'adoption de dispositions spécifiques liées aux contrats de travail), soit pour améliorer les conditions d'emploi et de travail (par la formation, l'accès au logement ou aux soins). La mise en œuvre de ces actions devrait reposer sur une connaissance fine de ces emplois et des salariés qui les occupent. Pourtant, et paradoxalement, dresser un portrait statistique fiable de l'emploi saisonnier s'avère être une tâche particulièrement ardue. Deux questions sont ainsi soulevées : à partir des études existantes, que peut-on en dire aujourd'hui en France ? Et au regard des enjeux de sécurisation de cet emploi, qu'est-il le plus pertinent de mesurer et comment ?

C'est pour identifier des réponses et élaborer des propositions que le Réseau Emplois Compétences s'est saisi de cette problématique, sous l'impulsion du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Un groupe de travail réunissant des acteurs d'horizons divers ^[1] s'est réuni à l'initiative de France Stratégie pour réfléchir, à partir de leurs propres travaux, sur l'emploi saisonnier.

Les conclusions du groupe de travail seront rendues courant 2016.

[1] Le groupe de travail était composé de représentants du Fafifh, d'Unifformation, de la CPNEF du tourisme social et familial, de l'observatoire Emploi Formation de la branche des acteurs du lien social et familial, de la FNSEA, de Prisme Limousin, ARFTLV et GIP Alfa Centre (respectivement Carif-Oref du Limousin, de Franche-Comté et du Centre), de l'Afdas, du Réseau Alatrás (maisons de la saisonnalité), de la Maison de l'emploi du Blaisois et de l'association SNC.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

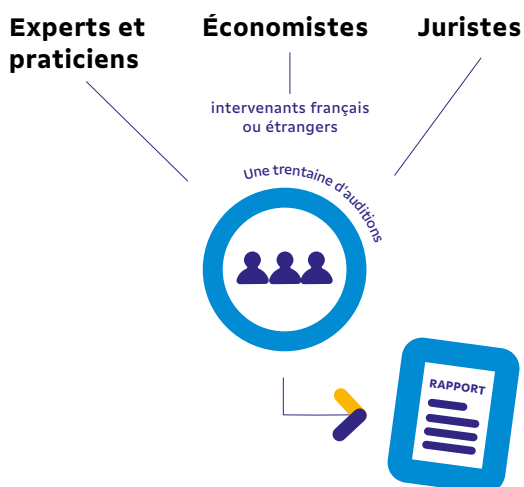
Concertation et rapport – septembre 2015

Rapport de Jean-Denis Combrexelle au Premier ministre

Fruit d'une lettre de mission du Premier ministre, ce rapport s'est inscrit dans un débat public riche sur la question de la réforme du Code du travail. Il dresse un bilan des forces et faiblesses de la négociation collective en France, en soulignant tout particulièrement l'importance du rôle des acteurs. Il élabore des propositions et soumet une méthode pour donner plus de place à la négociation collective dans l'élaboration des normes.

Pour élaborer ce rapport, Jean-Denis Combrexelle s'est appuyé sur un groupe de travail composé d'experts et de praticiens, d'économistes et de juristes, français et étrangers. En outre, une trentaine d'auditions ont été organisées, en particulier avec les partenaires sociaux. Deux experts de France Stratégie ont contribué à l'animation du groupe de travail et apporté un appui à J.D. Combrexelle lors de la phase de rédaction. Une note de synthèse du rapport a également été produite : « Collective Bargaining to Drive French Labour Law Reform », en septembre 2015.

 [Retrouvez le détail des propositions p. 64.](#)



LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, DE L'UTOPIE AU CONCRET


[Commission, rapport et note d'analyse «Le compte personnel d'activité en trois questions» – octobre 2015](#)
[Rapport de la commission présidée par Selma Mahfouz](#)

Annoncée par le président de la République en avril 2015, la création du compte personnel d'activité (CPA) a été inscrite dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi d'août 2015.

À la demande du Premier ministre, France Stratégie a constitué une commission chargée d'animer une réflexion sur les options envisageables pour la mise en place du CPA. Présidée par Selma Mahfouz, la commission a réuni, pendant trois mois jalonnés par six séances de travail, experts, acteurs du monde de l'entreprise et du numérique, représentants des administrations, etc. Elle a mené vingt-quatre auditions et trois ateliers de consultation. Son rapport *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret* examine de façon détaillée les objectifs et les principes du compte personnel d'activité ainsi que les nombreuses questions que sa conception et sa mise en œuvre soulèvent (enjeux techniques, sociaux et financiers). Il dessine également plusieurs scénarios ou contours possibles du CPA.

À la suite de la remise de ce rapport au Premier ministre, France Stratégie a été chargé par Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, d'animer un large débat sur le CPA. Celui-ci a eu pour objectif d'alimenter la négociation entre partenaires sociaux et le projet de loi présenté en mars 2016 en Conseil des ministres.

 [Retrouvez le détail des propositions p. 64.](#)

 [Vidéos et comptes rendus disponibles sur : \[strategie.gouv.fr\]\(http://strategie.gouv.fr\)](#)

Remise du rapport *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, 9 octobre 2015



© DR

INVESTIR DANS L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapport et note d'analyse – janvier 2015

Auteurs : Nicolas Charles et Quentin Delpech

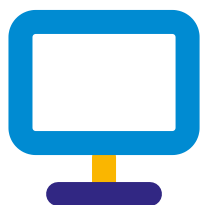
Face à l'enjeu de la mondialisation de l'enseignement supérieur et à la concurrence accrue des pays émergents, ce rapport propose un plan d'action pour investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur français. Il part du constat que les étudiants en mobilité internationale seront deux fois plus nombreux d'ici à 2025, avec une concurrence des pays émergents de plus en plus forte et des formes d'internationalisation qui se diversifient. La France est aujourd'hui le troisième pays d'accueil des étudiants internationaux. Ses étudiants sont mobiles et les formations françaises s'exportent à travers le monde. Mais elle doit investir pour être toujours plus attractive et maintenir ses atouts.

Dans cette perspective, ce rapport propose qu'un investissement important soit consenti pour internationaliser davantage l'offre française, avec pour ambition une amélioration durable de sa qualité. Concrètement, il s'agirait d'introduire un principe de tarification au coût complet de la formation pour les étudiants extra-communautaires (à l'exception des doctorants). Cela générerait environ 850 millions d'euros par an. Ces recettes seraient entièrement réinvesties dans un plan d'action ambitieux articulé autour de trois grands objectifs : un maintien de l'équité à travers un recalibrage des politiques de bourse, une amélioration de la qualité en développant les services aux étudiants et un renforcement de l'attractivité en soutenant nos établissements lorsqu'ils s'exportent et en développant l'offre numérique.



AUSSI SUR CE THÈME

- GROUPE DE TRAVAIL sur la qualité de l'offre de formation ;
MISE DE JEU « [La certification des formations](#) », avril 2015 ;
MISE DE JEU « [Le marché de la formation professionnelle continue à l'épreuve de l'enjeu de la qualité](#) » ;
- BILLET « [L'internationalisation de l'enseignement supérieur : les questions](#) »
- GROUPE DE TRAVAIL Laboratoire pour l'innovation et la prospective en matière de ressources humaines (LIRH) portant sur une comparaison des pratiques en ressources humaines (secteurs public/privé) : enjeux des entretiens d'évaluation sur les parcours professionnels et les conditions de travail, janvier-juin 2015 ;
- NOTE D'ANALYSE « [Contrat de travail : les réformes italiennes](#) », mai 2015 (auteur : Emmanuelle Prouet) ;
- CYCLE « [Rencontres Europe et international](#) », en partenariat avec le CEPIL – présentation de la réforme du droit du travail en Italie par le sénateur italien P. Ichino, mars 2015 ;
- DOCUMENT DE TRAVAIL « [La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ?](#) » (auteur : Cécile Jolly) ;
- SÉMINAIRE INTERNATIONAL (mars 2015) et document de travail « [Collective Bargaining and Internal Flexibility: a Franco-German Comparison](#) » (auteurs : Quentin Delpech, Hélène Garner, Camille Guézennec, Antoine Naboulet) ;
- SÉMINAIRE D'ÉCHANGES autour des travaux de France Stratégie et de la Plateforme RSE : présentation de l'étude *Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité. Évaluation et approche stratégique*, mai 2015 (auteurs : Salima Benhamou, Marc-Arthur Diaye).



NUMÉRIQUE ET SOCIÉTÉ

MUTATIONS TECHNOLOGIQUES, MUTATIONS SOCIALES

Cycle de séminaires

L'ambition de ce cycle, lancé en 2015 et qui se poursuivra tout au long de l'année 2016, est d'instaurer un dialogue entre technologie et sciences sociales.

La première séance : « La révolution numérique, une révolution industrielle », s'est tenue le 13 octobre 2015. Les deux intervenants, Sylvain Allano, directeur scientifique et technologies futures chez PSA Peugeot Citroën, et Pierre-Cyrille Hautœur, historien économiste et président de l'EHESS, ont montré comment la révolution numérique transforme, aujourd'hui encore, une industrie phare de la deuxième révolution industrielle, l'automobile.

Le secteur de l'industrie automobile s'est adapté aux changements apportés par le numérique, en cherchant à promouvoir l'innovation ouverte. La course à l'innovation a profondément marqué l'évolution du recrutement, car elle a engendré une demande de travailleurs hautement qualifiés qui devrait rester élevée dans les années à venir. Autre bouleversement dans ce secteur : les don-

nées qui jouent aujourd'hui un rôle central mais dont la question de la valeur qui leur est associée reste posée. Les informations relatives à l'état de la route sont ouvertes alors que les données relatives au fonctionnement du véhicule appartiennent au constructeur. La valeur est-elle plutôt déterminée par la nature de ces données ou par la capacité à capter les données et à les transmettre à la tierce partie qui saura les exploiter ? Quel est l'impact des technologies numériques sur la chaîne de valeur ?

Les changements de comportement des utilisateurs orientent aussi les évolutions technologiques, ainsi que l'illustre **l'économie du partage**, dont Blablacar est la principale figure française. L'un des enjeux reste évidemment le contact direct avec l'utilisateur. Par le passé, le marketing commençait par imaginer un véhicule, puis cherchait les clients qui pouvaient correspondre à cette offre. Aujourd'hui, c'est la demande des utilisateurs qui génère l'offre. Et demain, l'enjeu pour les constructeurs consistera à maintenir ce contact direct, malgré les nombreux acteurs qui se pressent pour tenir ce rôle.



Vidéos et comptes rendus disponibles sur :
strategie.gouv.fr

DEMAIN, L'INTERNET DES OBJETS

Note d'analyse – janvier 2015

Auteur: Mehdi Nemri

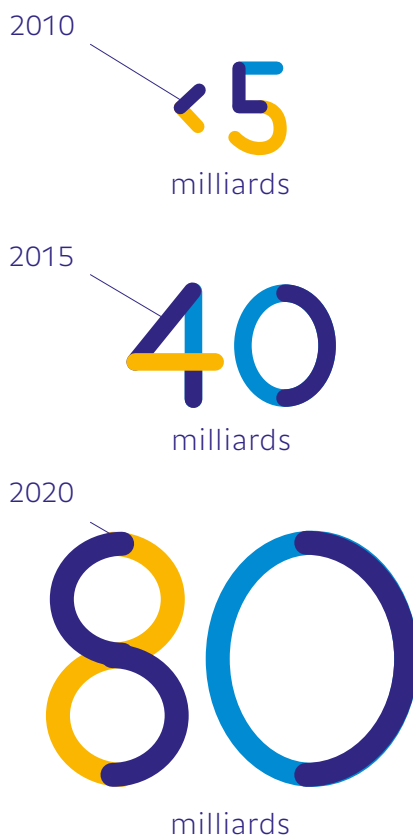
Les capacités d'extension d'Internet, au-delà des seuls ordinateurs et terminaux mobiles, sont encore considérables. Un réseau étendu, appelé « Internet des objets », relie déjà plusieurs milliards d'êtres humains mais aussi des dizaines de milliards d'objets. Des domaines encore relativement peu affectés par Internet, comme la santé, l'habitat, l'automobile et l'assurance, seront bouleversés par cette mutation du réseau : une compétition économique redoutable devrait avoir lieu dans les prochaines années, non seulement pour la maîtrise des plateformes, mais aussi pour le partage de la valeur entre acteurs économiques traditionnels et nouveaux venus issus du secteur numérique.

La forme exacte que prendra le secteur de l'Internet des objets est loin d'être écrite. La convergence avec les nanotechnologies, les biotechnologies, l'intelligence artificielle et la robotique aura un impact non négligeable sur son évolution. De nombreuses PME françaises cherchent à prendre position, comme le montre la forte présence des start-up françaises au Consumer Electronic Show de Las Vegas. Les moyens financiers mis en œuvre aux États-Unis ou en Chine sont néanmoins considérables.

En France, si de nombreuses actions ont déjà été engagées, elles doivent être amplifiées, coordonnées et prolongées à l'échelle européenne.

France Stratégie propose cinq actions pour assurer le développement d'un Internet des objets ouvert, interopérable et répondant aux besoins en matière de protection des données personnelles et de sécurité.

Les objets deviennent des capteurs d'information interconnectés



d'objets connectables, de machine communicantes autonomes (MtoM), d'ordinateurs, smartphones, tablettes.

Source : France Stratégie

FISCALITÉ DU NUMÉRIQUE

[Note d'analyse, étude et séminaire avec Axelle Lemaire, mars 2015 - Auteurs: Julia Charrié et Lionel Janin](#)

L'économie numérique présente des spécificités – la non-localisation des activités, le rôle central des plateformes, l'importance des effets de réseau et l'exploitation des données – qui la distinguent de l'économie traditionnelle. Ces spécificités modifient les chaînes de création de valeur. Par ailleurs, les entreprises du numérique pratiquent, comme beaucoup de multinationales, une optimisation fiscale agressive. Dès lors, l'adaptation du cadre fiscal actuel est nécessaire.

France Stratégie a sollicité la participation du monde académique à ce débat en confiant à des chercheurs de PSE, TSE et de l'Institut Mines-Télécom la réalisation de l'étude *La fiscalité du numérique : quels enseignements tirer des modèles théoriques ?*. Il en a repris les principaux enseignements dans une note d'analyse.

Dans l'attente de la refonte du cadre fiscal international, une taxe *ad valorem* des revenus publicitaires ou de la collecte de données personnelles, plus facilement rattachables à un territoire, pourrait être envisagée. Cette taxe n'est cependant pas sans incidence : collecte plus intensive de données, instauration de services payants, exclusion d'une partie des utilisateurs, frein à l'innovation. Pour en limiter les effets distorsifs, un taux de taxation assez faible et la mise en place d'un seuil, en deçà duquel l'entreprise ne serait pas taxée, semblent opportuns.

L'étude publiée souligne les interactions entre la fiscalité et la situation concurrentielle ainsi que la collecte et l'exploitation des données personnelles. Les transformations des modèles d'affaires soulèvent ainsi des questions qui vont bien au-delà de la seule fiscalité : innovation, concurrence, cybersécurité, gestion des données, financement de la création culturelle sont également affectés.

Séminaire "Fiscalité du numérique", 9 mars 2015



© Thierry Marro - France Stratégie

LE NUMÉRIQUE. COMMENT RÉGULER UNE ÉCONOMIE SANS FRONTIÈRES ?

Note d'analyse – octobre 2015

Auteurs : Julia Charrié et Lionel Janin

Face à la prédominance américaine dans l'économie numérique, l'Europe s'emploie à créer un marché unique du numérique qui permette aux entreprises européennes d'atteindre un rang mondial.

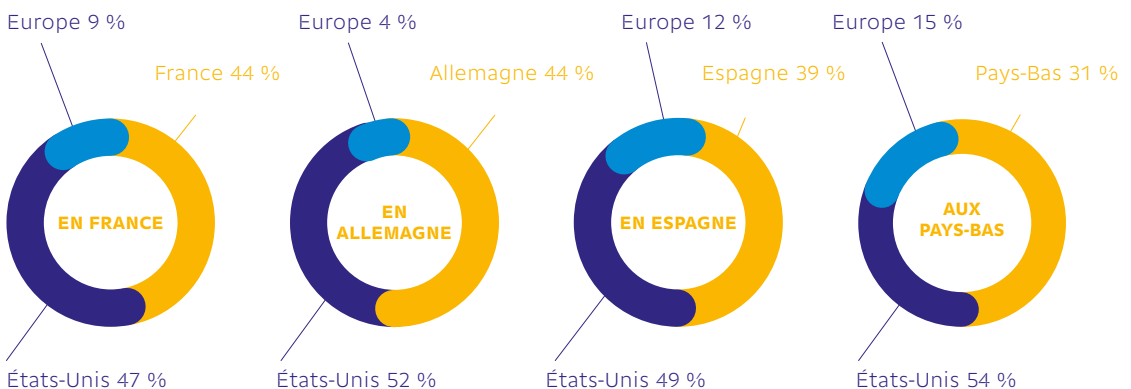
Cette note d'analyse détaille quatre axes pour aller vers un numérique sans frontières :

- la régulation des plateformes numériques, afin de s'assurer que les positions dominantes actuelles acquises par les entreprises américaines restent contestables par de nouvelles entreprises ;
- l'intégration fiscale, pour lutter contre les effets délétères de l'optimisation fiscale et adapter notre système au fonctionnement des plateformes numériques ;
- l'économie de la donnée, pour favoriser la diffusion des connaissances, améliorer l'efficacité et la transparence de l'action publique, ainsi qu'assurer le bon fonctionnement de l'économie numérique ;
- l'internet des objets, pour permettre à l'écosystème européen de profiter de ses atouts et de se développer en Europe et au-delà.

AUSSI SUR CE THÈME

- POLICY BRIEF «[The Borderless Digital Economy](#)», octobre 2015 (auteur : Richard Venturi) ;
- CONFÉRENCE «[Économie numérique et fiscalité](#)», mars 2015 ;
- RENCONTRES EUROPE ET INTERNATIONAL «[Le marché unique du numérique](#)», avril 2015 ;
- SÉMINAIRE «[Internet des objets : quelles stratégies européennes pour faire émerger des plateformes d'envergure mondiale ?](#)», juin 2015 ;
- SÉMINAIRE «[Which European Strategies to Foster the Growth of Global Platforms ?](#)», juin 2015.

Origine géographique des vingt propriétaires de sites totalisant la plus forte audience en juillet 2014 (pondérée par le nombre de visiteurs uniques)



Source : étude comScore MMX ; calcul France Stratégie.



INÉGALITÉS ET INTÉGRATION

PROFILS MIGRATOIRES EUROPÉENS DANS LA CRISE

Note d'analyse – janvier 2015

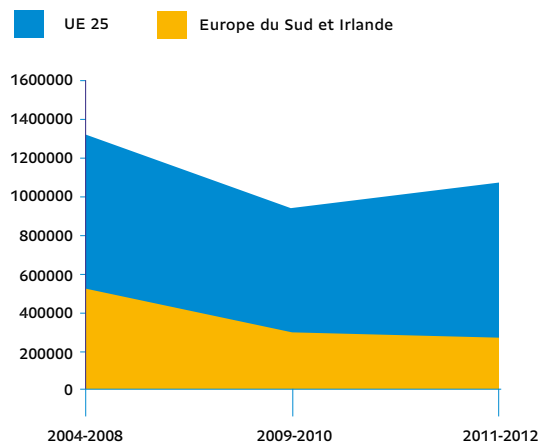
Auteur: Cécile Jolly

Les migrations intracommunautaires, traditionnellement faibles, ont-elles contribué à résorber les divergences au sein de l'espace communautaire en réallouant la main-d'œuvre vers les pays à plus forte croissance et moindre taux de chômage ?

Les migrations au sein de l'Union demeurent surdéterminées par la démographie, la liberté de circulation, les différentiels de revenus et les diasporas.

La note d'analyse conclut que, contrairement aux idées reçues, la crise a peu affecté les migrations en Europe.

Total des flux intracommunautaires (UE25) et part de l'europe du Sud et de l'Irlande dans les pays de destination



Source: Eurostat et OCDE

LA GÉOGRAPHIE DE L'ASCENSION SOCIALE

Note d'analyse et document de travail – novembre 2015

Auteur: Clément Dherbécourt

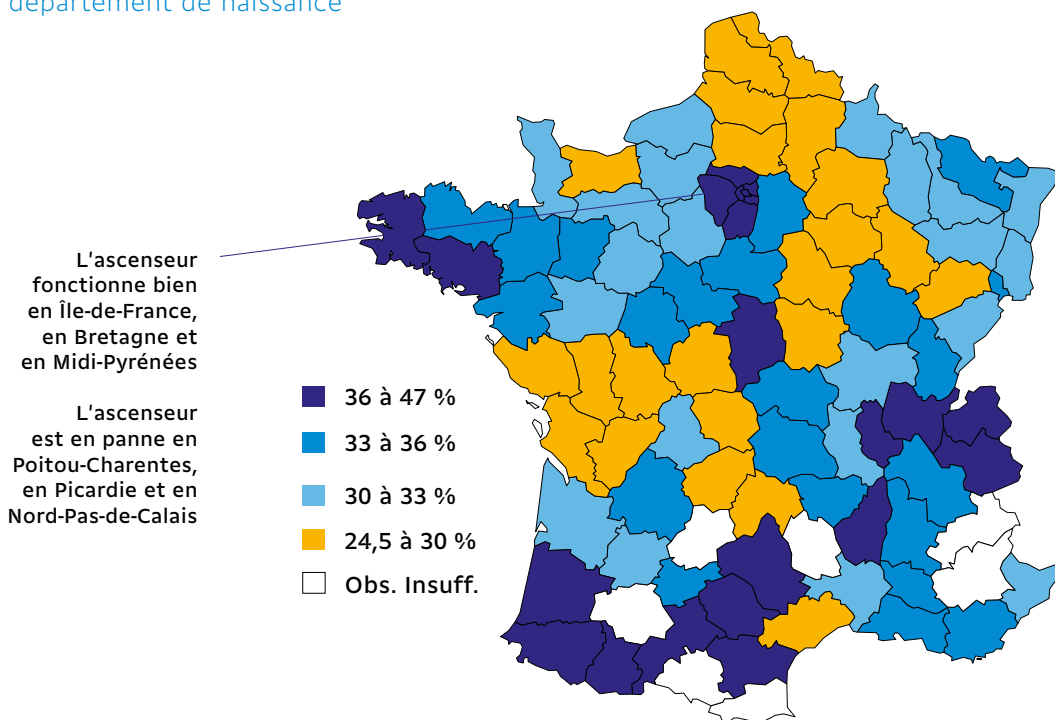
Si les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire augmentent depuis trente ans, elles varient toujours du simple au double selon leur département de naissance. L'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions – Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées – et mal dans d'autres – Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais.

Pour les individus d'origine populaire, la mobilité ascendante apparaît faiblement liée au dynamisme économique des territoires. Elle est en revanche fortement liée à l'éducation, en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur. La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et

de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de rendement de l'éducation mais plutôt d'accès à l'éducation. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile.

Quatre pistes pour favoriser la mobilité ascendante sont proposées : inciter à l'installation dans les régions dynamiques ; augmenter les taux d'accès à l'enseignement supérieur, en priorité dans les régions où ces taux sont les plus faibles ; compenser les facteurs de risques territoriaux, à origine sociale donnée ; et développer la coopération entre académies.

Proportion des enfants d'ouvriers et employés devenus cadres et professions intermédiaires, selon le département de naissance



Source : enquêtes Emploi 2003-2013 (Insee), calcul France Stratégie.

FAVORISER L'INSERTION ÉCONOMIQUE DES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

Note d'analyse - mars 2015

Auteurs : Daniel Agacinski, Marine Boisson-Cohen, Véronique Deprez-Boudier, Hélène Garner, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé et Gautier Maigne

France Stratégie a souhaité apporter sa contribution au comité interministériel du 6 mars 2015 sur l'égalité et la citoyenneté. Une première note d'analyse « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? » a ainsi été publiée le 1^{er} mars, suivie par le second volet consacré aux propositions.

L'insertion des jeunes issus de l'immigration et des habitants des quartiers prioritaires se heurte à des difficultés d'accès au marché du travail, de réussite scolaire, ou d'accès au logement.

Pour une large part, ces difficultés reflètent la situation socioéconomique de ces jeunes. C'est pourquoi l'amélioration de leur insertion économique appelle avant tout une réponse de droit commun. Mais une part non négligeable des écarts observés ne s'explique pas par les variables sociodémographiques : il faut donc aussi des réponses spécifiques visant à rétablir l'égalité effective.

Les propositions illustrent ce que pourrait être, pour l'éducation, l'emploi, le logement, la lutte contre les discriminations – une plus grande articulation entre différents types de politiques publiques :

- des politiques de droit commun renforcées : par exemple, accroître la mixité dans le parc social ou diversifier les instruments de lutte contre les discriminations ;
- des mesures ciblant les habitants des quartiers prioritaires : étendre les « clauses territoriales » à tous les investissements publics ou doter davantage les établissements et les enseignants de ces quartiers ;
- des mesures bénéficiant plus spécifiquement aux immigrés et descendants d'immigrés : renforcer les relations école-parents, notamment en direction des parents immigrés, ou mettre l'accent sur les apprentissages linguistiques dès le plus jeune âge.



c'est le pourcentage de jeunes descendants d'immigrés qui sortent du système éducatif sans diplôme, contre



pour les autres jeunes



des élèves issus de l'immigration se retrouvent dans 1/4 des établissements d'enseignement

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME. UN IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Note d'analyse – août 2015

Auteurs : Quentin Delpéch et Nicolas Charles

L'illettrisme est une réalité pour 7 % de la population française habitant en métropole : en 2011, 2,5 millions de personnes entre 18 ans et 65 ans ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme. Au-delà de ce noyau, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête menée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) de l'OCDE, publiée en 2013. De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Ce constat est préoccupant. Enjeu d'égalité et de cohésion sociale, la maîtrise des compétences de base est aussi un enjeu économique national parce qu'elle accroît l'accès au marché du travail.

Dans le prolongement du rapport *Quelle France dans dix ans ?*, publié en 2014 par France Stratégie, cette note fixe un objectif ambitieux de réduction de la part des adultes en situation d'illettrisme : diviser par deux cette proportion d'ici à dix ans. Cela passe par l'affirmation d'un droit pour chaque individu à un socle minimal de compétences de base, et par un ensemble d'actions de prévention et d'accompagnement. Pour atteindre cet objectif, on estime qu'il faudrait consacrer environ 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à la lutte contre l'illettrisme.

FRACTURES, IDENTITÉS, MIXITÉS

[Cycle de séminaires](#)

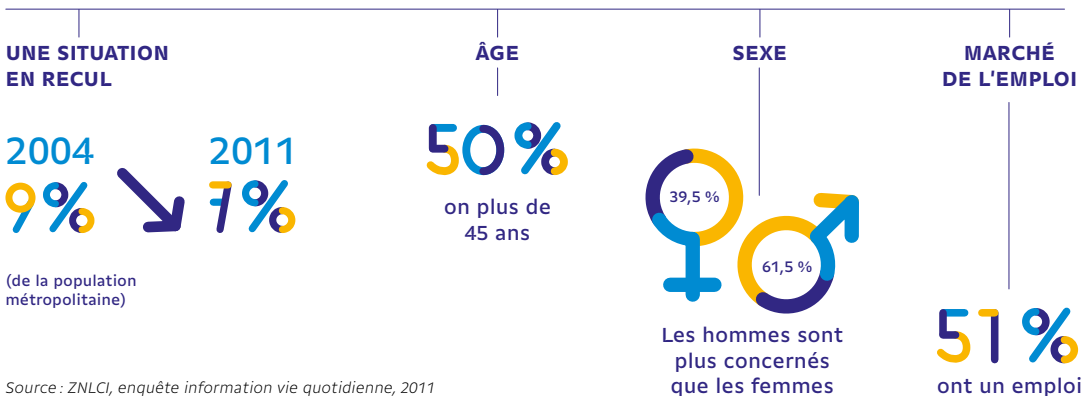
Mettre en débat le diagnostic sur les fractures de la société française et formuler des propositions utiles à l'attention des acteurs publics : tel a été l'objectif de ce cycle de séminaires, amorcé en mars 2015 et qui donnera lieu à un rapport de France Stratégie en 2016.

Les tensions qui traversent la société ont notamment été analysées à travers les prismes social, géographique – les territoires tendent aujourd'hui à se différencier – et à travers celui des générations. Les solidarités intergénérationnelles familiales, déterminantes pour les jeunes qui entrent aujourd'hui beaucoup plus difficilement dans la vie active, ont par exemple pour effet de reproduire les inégalités.

L'évolution du rapport aux identités, à l'altérité et au collectif a fait l'objet de plusieurs débats, autour de la laïcité, des phénomènes urbains et scolaires de ségrégation, de la participation citoyenne et des différentes formes de haine qui visent les minorités religieuses ou la République. Le dernier séminaire a ainsi été consacré aux trajectoires d'endoctrinement des jeunes djihadistes et des militants extrémistes radicaux.

 Vidéos et comptes rendus disponibles sur : strategie.gouv.fr

En France : 2 500 000 personnes entre 18 & 65 ans
sont en situation d'illettrisme



Source : ZNLCI, enquête information vie quotidienne, 2011



© Thierry Marro - France Stratégie

Journée d'études « Regards croisés sur l'intégration », 11 décembre 2015.

REGARDS CROISÉS SUR L'INTÉGRATION

Journée d'étude organisée par France Stratégie dans le cadre de la mission Annegret Kramp-Karrenbauer / Jean-Marc Ayrault

France Stratégie a consacré des travaux à la question de l'intégration des jeunes issus de l'immigration et à celle de la mobilité des travailleurs entre la France et l'Allemagne. Partant, elle a proposé de contribuer à la mission bilatérale confiée à Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre-présidente du Land de Sarre, et à Jean-Marc Ayrault, député, ancien Premier ministre, visant à promouvoir l'intégration des personnes issues de l'immigration dans les sociétés allemande et française. Une journée d'étude franco-allemande a ainsi été organisée, le 11 décembre 2015. Elle a permis des échanges sur les principaux enjeux de l'intégration entre experts (sociologues, économistes, historiens...) et acteurs (acteurs de terrain ou responsables d'institutions).

Ces échanges se sont organisés autour de trois questions :

- Quelle possibilité ont les personnes issues de l'immigration de participer effectivement à la vie collective et notamment politique du pays où elles vivent ?

- Quelle éducation et formation pour les jeunes ? – en s'interrogeant sur les politiques d'accompagnement des parents d'élèves immigrés ou issus de l'immigration et leurs effets en matière de réussite scolaire et d'orientation ;

- Quel marché du travail ? – en étudiant les phénomènes de discrimination à l'embauche visant les personnes issues de l'immigration, ainsi que les politiques visant à les combattre.

AUSSI SUR CE THÈME

- NOTE D'ANALYSE « [Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?](#) », mars 2015 (auteurs : Pierre-Yves Cusset, Hélène Garner, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé et David Marguerit).



CROISSANCE DURABLE

AU-DELÀ DU PIB, UN TABLEAU DE BORD POUR LA FRANCE

[Consultation et note d'analyse - juin 2015](#)

[Auteurs : Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès](#)

Après une large consultation d'experts, de la société civile et des citoyens, France Stratégie et le CESE ont proposé un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement du pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

S'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique et reconnaître que la croissance du pays ne peut être mesurée à l'aune d'une seule dimension, la croissance de la production, il n'existe pas de soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative. Malgré les nombreuses initiatives tant locales qu'internationales, une approche différente de la mesure du progrès de notre société ne s'est pas encore imposée. Tout indicateur statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre

compte. Par extension, une liste d'indicateurs est forcément perfectible et sa combinaison relève de choix pour partie subjectifs, même si elle s'appuie sur des arguments rationnels. Une approche fondée sur un indicateur synthétique unique pour remplacer ou compléter le PIB présente par ailleurs des faiblesses évidentes qui ont conduit à privilégier une liste d'indicateurs, un pour chaque thème clé de la mesure du progrès. Ces indicateurs doivent être en nombre limité – dix au maximum –, de manière qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques.

La résolution relative au projet de ce tableau de bord a été adoptée à l'unanimité en juin 2015 par l'assemblée du CESE. Son élaboration a permis d'alimenter le tableau de bord rendu public par le gouvernement en octobre 2015, comme prévu par la loi sur les nouveaux indicateurs de richesse.

LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION BAS CARBONE

[Appel à contributions, conférence « Funding Low Carbon Transition » \(septembre 2015\) et participation à l'expo COP21 au Grand Palais](#)

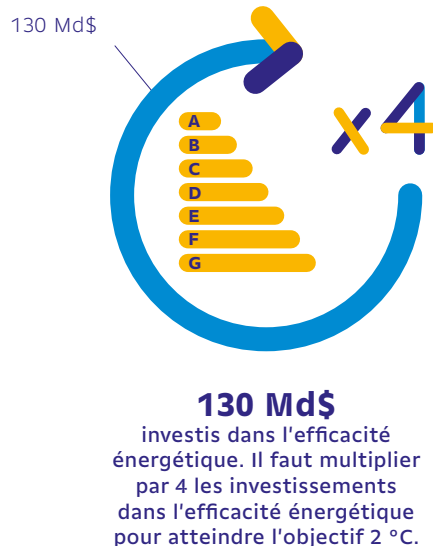
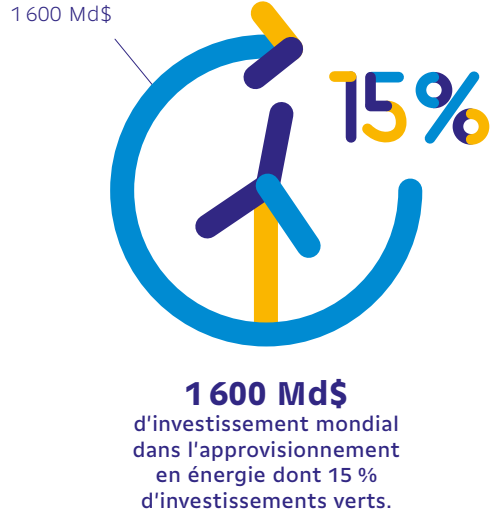
Pour motiver les investissements propres, les États peuvent fixer une valeur sociale de la réduction des émissions.

La valeur sociale servirait à déterminer le niveau de subvention publique par tonne évitée afin que correspondent décisions privées et objectif collectif. La subvention pourrait prendre différentes formes. Michel Aglietta et les experts de France Stratégie ont formulé une proposition : l'émission de certificats carbone dont la valeur monétaire correspondrait à la valeur sociale des émissions évitées. Grâce à une garantie publique de leur valeur, ces certificats seraient acceptés et refinancés par les institutions financières. Les investissements verts seraient ainsi déclenchés sans attendre le relèvement de la taxe carbone, qui interviendrait progressivement, pour financer la garantie publique.

France Stratégie, qui a fait de cette thématique un axe de travail structurant, a lancé avec le CEPII un espace de débats en ligne sur les mérites et les limites des différentes propositions et initiatives dans le champ du financement de la transition énergétique.

En parallèle, France Stratégie, le think tank 2° Investing Initiative et la Oxford Martin School ont co-organisé lundi 30 novembre 2015 – le premier jour de la COP21 –, à l'Assemblée nationale, une conférence sur le changement climatique et le rôle du secteur financier.

Un besoin d'investissements verts



Source : France Stratégie

PLATEFORME RSE : PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES POUR LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Présente au Grand Palais à l'événement Solutions COP21 aux côtés de France Stratégie, la Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises a contribué au débat tout au long de la COP21.

La Conférence internationale sur le climat a mis au premier plan les conséquences des activités humaines sur l'environnement, le réchauffement climatique en particulier, mais aussi la dégradation des forêts, des écosystèmes, de la biodiversité, de la couche d'ozone...

Les interactions entre enjeux sociaux et économiques et enjeux climatiques sont aujourd'hui évidentes. Les incidences du réchauffement planétaire sont nombreuses et de moins en moins contestées sur le plan social, sanitaire, énergétique et économique. La modification du comportement des acteurs économiques est déterminante dans l'atteinte de l'objectif ambitieux d'un réchauffement climatique contenu « nettement en dessous » du 2 °C d'ici à 2100.

Si les États ont été les principaux acteurs de la Conférence de Paris dans sa dimension diplomatique, la société civile et les entreprises se sont impliquées de manière croissante et significative. À ce titre, les entreprises ont pris leur part de responsabilité en s'engageant, pour les plus grandes d'entre elles, directement sur des objectifs de réduction dans le cadre du Business dialogue organisé sous l'égide de l'ONU.

La Plateforme RSE de France Stratégie aura son rôle à jouer dans l'observation des engagements pris par les entreprises françaises, au-delà de la Conférence de Paris, le Premier ministre lui ayant confié, à l'issue de la conférence sociale d'octobre 2015, un mandat de suivi de ces engagements.



L'UNION DE L'ÉNERGIE

Étude – septembre 2015

Auteurs: Dominique Auverlot, Étienne Beeker, Gaëlle Hossie

À quelques semaines de la COP21 et dans un contexte de crise (dysfonctionnements des marchés de l'électricité et du carbone, conflit russo-ukrainien, etc.), France Stratégie a publié un rapport qui pose quatre principes fondateurs et formule sept propositions pour corriger les défaillances du système actuel et construire une nouvelle politique européenne de l'énergie.

Quatre principes pour construire une union de l'énergie en Europe :

- solidarité réaffirmée entre la Commission et l'ensemble des États membres pour assurer notamment la sécurité d'approvisionnement;
- responsabilité des États membres dans la détermination de la structure de leur approvisionnement énergétique et des évolutions de leurs moyens de production;
- rationalité économique;
- résilience : la politique énergétique européenne doit s'adapter aux évolutions exogènes de l'environnement mondial.

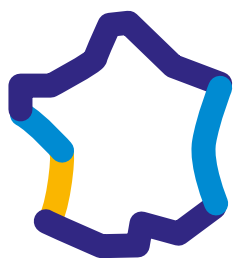
Sept recommandations pour renouveler la politique européenne de l'énergie :

- préciser les objectifs de la politique énergétique de l'Union en conservant la réduction des émissions de CO₂ comme l'objectif principal du paquet énergie-climat 2030;
- améliorer la sécurité de l'approvisionnement gazier;
- modifier le cadre de régulation du secteur de l'électricité;
- reconstruire un signal-prix crédible du carbone avec la mise en place d'un régulateur de marché qui pourrait intervenir rapidement (s'il en a le mandat);
- élaborer une stratégie du raffinage européen garantissant notre approvisionnement;
- intensifier et coordonner les efforts de R&D en faveur des technologies non matures permettant la transition vers un système énergétique décarboné;
- encourager les investissements dans le secteur de l'énergie dans le cadre du plan de relance de la Commission.



AUSSI SUR CE THÈME

- NOTE D'ANALYSE « [Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe](#) », février 2015 [auteurs: Michel Aglietta (CEPII), Étienne Espagne (FS) et Baptiste Perrissin Fabert (CGDD)];
- BILLET – Les enseignements de la COP21 : « [L'Accord de Paris: un accord bottom-up universel qui doit être traduit dans les actes](#) », décembre 2015;
- ÉTUDE [Cinq enseignements pour produire et gérer la ville durable](#), mai 2015;
- POLICY BRIEF “[An Energy Union for the 21st Century](#)”, octobre 2015 (auteur: Richard Venturi).



ACTION PUBLIQUE ET TERRITOIRES

Remise du rapport *Quelle action publique pour demain ? 5 objectifs, 5 leviers*, 13 avril 2015



© Thierry Maro - France Stratégie

QUELLE ACTION PUBLIQUE POUR DEMAIN ? 5 OBJECTIFS, 5 LEVIERS

[Ateliers de concertation et rapport – avril 2015](#)
[Rapport coordonné par Dominique Bureau](#)
[et Marie-Cécile Naves](#)

Le rapport sur l'action publique de demain, qui fait suite au rapport *Quelle France dans dix ans ?* a été préparé à la demande du secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, qui souhaitait pouvoir inscrire les actions de portée immédiate dans une perspective de plus long terme, rejoignant en cela une attente déjà exprimée par les partenaires sociaux. Il porte sur l'avenir de l'État au sens d'ensemble constitué de l'État au sens strict, de ses démembrements, des organismes sociaux et des collectivités territoriales.

Le diagnostic et les propositions du rapport ont été élaborés sur la base d'une combinaison de travail d'experts et de débats ouverts, à Paris et en région, associant praticiens de l'action publique, partenaires sociaux, usagers, acteurs de la société civile et observateurs.

Dans une France de plus en plus urbaine, ouverte sur le monde, dorénavant « numérisée », où les clivages sociaux et territoriaux tendent à s'exacerber, il faut repenser les objectifs de l'action publique et ses moyens d'intervention pour répondre à ces nouveaux défis : réaffirmer les grandes missions d'intérêt général, adapter la régulation, clarifier le rôle de l'État et des acteurs publics dans leurs différentes fonctions – régaliennes, régulatrices et fournisseurs de services –, optimiser l'efficacité économique des acteurs publics, autant d'objectifs qui doivent constituer les piliers du renouveau. Le rapport de France Stratégie affirme les axes majeurs de cette transformation :

- clarifier le rôle et les responsabilités des responsables politiques et des gestionnaires ;
- réaffirmer le principe d'adaptabilité du service public. Un des enjeux est de passer de pratiques souvent « expérimentales » à une systématisation des modes d'action les plus efficaces, aux outils numériques, et à la participation des parties prenantes ;
- s'inspirer fortement des réussites étrangères ; clarifier la distinction fondamentale entre ce qui relève des choix politiques et ce qui relève de la gestion et du management ;
- transformer la gestion des ressources humaines et valoriser les capacités managériales, dans les

formations, les recrutements et les carrières des fonctionnaires et agents publics ;

- responsabiliser les gestionnaires en plaçant la prise de décision au niveau où le service est rendu, en relation avec les utilisateurs ;

- mesurer et évaluer les politiques publiques.

 [Retrouvez le détail des propositions p. 65.](#)

LE RÔLE DE L'ÉTAT
A PROFONDÉMENT
CHANGÉ AU COURS
DES DERNIÈRES
DÉCENNIES, SUR
FOND DE MUTATIONS
ÉCONOMIQUES,
TECHNOLOGIQUES
ET SOCIALES.
L'ACTION PUBLIQUE
S'EST TROP SOUVENT
ADAPTÉE À CES
TRANSFORMATIONS
AVEC RETARD, ET
EN PRENANT UNE
POSTURE DÉFENSIVE.

COHÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNE DES RÉGIONS : QUE CHANGE LE NOUVEAU DÉCOUPAGE RÉGIONAL ?

[Note d'analyse, billet et document de travail
« Réforme territoriale et cohérence économique
régionale » – mai 2015](#)

[Auteurs : Arno Amabile, Claire Bernard et Anne Épaulard](#)

France Stratégie a analysé la cohérence économique des nouvelles régions à travers des indicateurs sur les liens économiques et financiers. Cette étude permet d'identifier les régions dans lesquelles des liens économiques et financiers forts entre les départements favoriseront la diffusion de la croissance et les régions dans lesquelles des départements sont isolés ou relativement plus tournés vers une autre région que la leur.

L'étude montre que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional. Toutefois, certains départements restent économiquement tournés vers une région autre que celle à laquelle ils appartiennent. Par ailleurs, certains départements apparaissent relativement isolés, n'entretenant des liens économiques forts ni avec leur région, ni avec d'autres régions. Pour ces territoires, les pouvoirs publics devront s'interroger sur l'opportunité de mettre en place des politiques, de transport et de développement économique notamment, permettant de favoriser les liens économiques avec le reste de la région. Une plus grande intégration économique régionale des territoires facilitera par la suite la prise de décision et la mise en œuvre de politiques économiques efficaces de développement régional.

Réforme territoriale : vers plus de cohérence régionale

Le nouveau découpage régional prévu par la **loi du 16 janvier 2015** correspond à des régions économiques plus cohérentes que le précédent dans le sens où **moins de départements sont attirés, via leurs liens économiques** (liens d'actionnariat, mobilités de travail), **vers une autre région.**



**AVANT
LA RÉFORME**

24

départements
attirés vers une
autre région

**APRÈS
LA RÉFORME**

16

départements
attirés vers une
autre région

Départements relativement plus tournés
vers une autre région que la leur



Une plus grande intégration économique régionale des territoires à l'ensemble économique que constitue la région facilitera par la suite la prise de décision et la mise en œuvre de politiques économiques efficaces de développement régional.

RECONNAÎTRE, VALORISER, ENCOURAGER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

[Rapport – juin 2015 - Auteurs : Béligth Nabli et Marie-Cécile Naves, avec la collaboration d'Alice Karakachian](#)

France Stratégie a proposé vingt-cinq mesures en vue de mieux reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des jeunes de 16 à 30 ans dans un rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

La société juge les jeunes « égoïstes » et « paresseux ⁽¹⁾ », alors que ces mêmes jeunes se disent prêts à s'investir pour une cause. 70 % des 18-25 ans qui souhaitent s'engager dénoncent une société qui « ne leur permet pas de montrer de quoi ils sont capables ⁽²⁾ ».

Cette situation souligne à la fois le contraste entre la représentation des jeunes et la réalité de leur engagement, ainsi que le décalage important entre la demande et l'offre d'engagement telle qu'elle existe.

Une réaction publique forte est nécessaire pour libérer ce potentiel d'engagement. Celui-ci a besoin d'un cadre renouvelé, adapté à leurs aspirations et modes d'action, et d'une reconnaissance de leurs pratiques innovantes d'engagement. Le monde politique, syndical, associatif doit s'ouvrir et leur permettre d'exercer des responsabilités.

POUR UN DÉVELOPPEMENT COMPLET DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

[Commission et rapport – janvier 2014-septembre 2015](#)
[Rapport de la commission présidée par François de Singly](#)

Sur saisine du Premier ministre, France Stratégie a installé la commission Enfance et adolescence début 2014, présidée par François de Singly. Le 30 septembre 2015, le rapport a été remis au président de la République.

Les enfants et les adolescents ont l'impression de mener une vie « fractionnée » entre les contraintes de l'école et les attraits du temps libre. Ce cloisonnement est redoublé au niveau des politiques publiques, chacune fixant ses propres objectifs de moyen et long termes : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, refondation de l'école, loi de santé, convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf, etc. Écartelés entre des normes contradictoires et devant répondre à des défis nou-

veaux, bien des jeunes ont des difficultés à dessiner un parcours pour devenir eux-mêmes.

Conformément aux approches multidimensionnelles préconisées par la Convention internationale des droits de l'enfant, il convient de réduire ce cloisonnement. Il s'agit avant tout de construire une vision d'ensemble pour dégager des priorités et intégrer les différents champs dont procède le développement de l'enfant, objectif que la commission nomme « le développement complet d'un individu relationnel ».

Cet objectif est à comprendre dans le contexte d'une société française qui aspire à plus d'autonomie et d'individualisation, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas d'individu autonome sans liens humains qui le portent. Les enfants et les adolescents doivent dès lors disposer de marges de manœuvre et de ressources pour parler, produire, s'approprier leurs actions, se développer dans plusieurs dimensions en étant reconnus dans leur singularité. L'État doit favoriser l'éclosion de cet individu relationnel, ce qui suppose de combiner formation de soi, nécessairement assez personnalisée, et souci d'un monde commun.

Cette philosophie a conduit la commission à ordonner ses dix-huit préconisations selon trois axes : les deux premiers dessinent les conditions du développement complet ; le troisième met l'accent sur la lutte contre les inégalités, afin que tous les enfants puissent accéder aux ressources nécessaires à ce développement.

AUSSI SUR CE THÈME

- RENCONTRE EUROPE ET INTERNATIONAL [« Comment favoriser la croissance des métropoles ? »](#), janvier 2015 ;
- NOTE D'ANALYSE [« Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? »](#), mars 2015 (auteurs : David Marguerit et Mathilde Reynaudi) ;
- NOTE D'ANALYSE ET DOCUMENT DE TRAVAIL [« Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? »](#), juin 2015 (auteurs : Mahdi Ben Jelloul et Pierre-Yves Cusset).

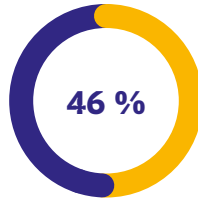
{1} Selon un sondage publié le 24 novembre 2011, réalisé par Ipsos pour Logica/Le Monde.

{2} Enquête « Génération Quoi » publiée en 2014.

Ce pourcentage a progressé de 17 points en sept ans.

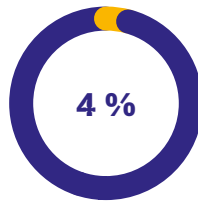
Reconnaître, valoriser, encourager
l'engagement des jeunes

**Les jeunes restent
attachés aux valeurs
démocratiques
et républicaines...**



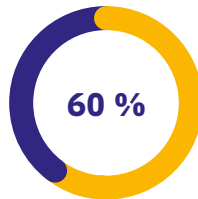
46 % de moins
de 30 ans se disent
prêts à s'investir
pour une cause

**... mais ne se
reconnaissent pas
dans les formes
traditionnelles
d'engagement.**



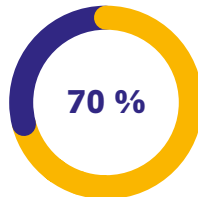
4 % des 18-29 ans
sont membre d'un
parti politique
(la proportion reste
la même pour
les syndicats)

**Ils sont fortement
attachés aux valeurs
de solidarité
et de justice.**



60%
des 18-25 ans citent
l'épanouissement
comme source
de satisfaction dans
l'engagement

**Un fort potentiel
d'engagement
chez les jeunes qui
ne parvient pas
à s'exprimer.**



70% 18-25 ans disent
que la société
ne leur permet pas
de montrer de quoi
ils sont capables



POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET DÉPENSES PUBLIQUES

QUELLE SÉLECTIVITÉ DANS LA RÉDUCTION DES DÉPENSES PUBLIQUES ?

Note d'analyse – avril 2015

Auteurs : Nicolas Lorach et Arthur Sode

Dans cette note, les auteurs proposent un indicateur qui permet de déterminer si la structure des dépenses publiques d'un pays change au cours du temps. Par structure, on entend la répartition des dépenses entre postes (enseignement secondaire, logement, maladie et invalidité, ordre et sécurité publics, etc.). Si un pays réduit tous ses postes de dépenses dans les mêmes proportions (par exemple de 2 % chacun), la structure de la dépense ne change pas. On dit alors du pays qu'il pratique le « rabout ». À l'inverse, un pays peut choisir de préserver certains postes et d'en réduire d'autres. Cette démarche fait intervenir des arbitrages. Une structure des dépenses qui n'évolue pas n'est pas un mal en soi si elle reflète les choix collectifs du pays. Cependant l'expérience montre qu'il est plus facile de réduire les dépenses en recourant aux arbitrages plutôt qu'au rabout.

Plus l'indicateur proposé prend une valeur élevée, plus la structure des dépenses est modifiée. Sans surprise, au sein de l'UE, entre 2009 et 2012 ce sont les pays ayant les contraintes budgétaires les plus fortes comme la Grèce, l'Irlande ou l'Espagne qui ont les niveaux d'indicateurs les plus élevés. Le Royaume-Uni, qui a peu fait varier ses dépenses sur la période, a néanmoins un indicateur élevé. Il a en effet choisi de préserver certains postes comme la santé alors que d'autres ont été moins protégés (dotations aux collectivités locales, retraites des fonctionnaires). En France, l'indicateur prend une valeur faible, ce qui tend à montrer que les pouvoirs publics ont jusque-là hésité à toucher à la structure des dépenses. Cependant, les économies budgétaires prévues entre 2015 et 2017 conduiront vraisemblablement à des arbitrages et donc à relever la valeur de l'indicateur.

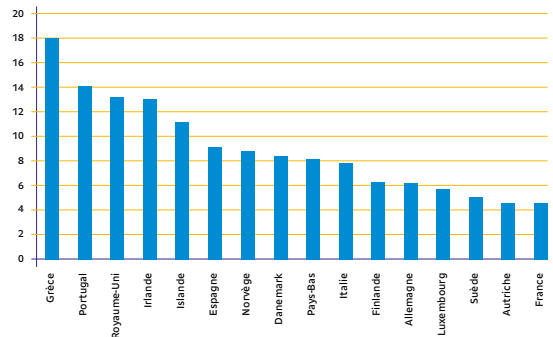
GOVERNANCE DE LA ZONE EURO

Document de travail « Rebalancing the Governance of the Euro Area » – mai 2015

En parallèle à la mise en place d'un régime de gestion de crise et à la création d'une union bancaire, le renforcement de la gouvernance économique a été un pilier majeur de la réponse de l'Union européenne à la crise de la zone euro.

Entre 2010 et 2014, l'Union économique et monétaire a fait l'objet d'une série de réformes, mais la « mission » est loin d'être achevée. Le document de France Stratégie présente les alternatives possibles pour réformer la gouvernance économique de la zone euro. Les réformes introduites ces dernières années, ainsi que les principales lacunes du système politique qui en résultent, sont brièvement passées en revue. Puis sont analysés des modèles alternatifs de réforme de la gouvernance, avant de conclure par des propositions pour un programme pratique.

Indicateur de sélectivité dans l'évolution de la dépense publique



Source : calculs France Stratégie, à partir des données Eurostat

COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES MESURES

Conférence – décembre 2015

La Banque de France et France Stratégie ont organisé conjointement, le 16 décembre, une conférence intitulée « La compétitivité française : nouveaux enjeux, nouvelles mesures ». Cette rencontre a fait le point sur les nouvelles méthodes de mesure de la compétitivité qui rendent mieux compte des caractéristiques de la performance française vis-à-vis de ses partenaires. Ces outils et les résultats empiriques présentés alimenteront le débat sur les recommandations politiques destinées à renforcer la compétitivité de la France.

AUSSI SUR CE THÈME

- RENCONTRE EUROPE ET INTERNATIONAL – [« Le désendettement dans le monde : état et perspectives »](#), janvier 2015 ;
- RENCONTRE EUROPE ET INTERNATIONAL – [« Politiques budgétaires et monétaires : quand les taux d'intérêt sont proches de zéro »](#), février 2015 ;
- RENCONTRE EUROPE ET INTERNATIONAL – Autour du rapport [Compléter l'Union économique et monétaire européenne](#) préparé par les cinq présidents : J.-C. Juncker (Commission européenne), D. Tusk (Conseil européen), J. Dijsselbloem (Eurogroupe), M. Draghi (Banque centrale européenne), M. Schulz (Parlement européen), sur le renforcement de l'union économique et européenne, juin 2015 ;
- NOTE D'ANALYSE [« Les divergences sociales en Europe après la crise »](#), février 2015 (auteurs : Marine Boisson-Cohen, Céline Mareuge, David Marguerit et Bruno Palier) ;
- NOTE D'ANALYSE [« Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? »](#), août 2015 (auteurs : Odile Chagny (IRES) et Frédéric Lainé) ;
- ARTICLE [« To Pay or Not to Pay : Wage variations in Germany and France »](#), septembre 2015 (auteur : Richard Venturi).

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



Les structures à caractère temporaire ou permanent, mises en place auprès de France Stratégie afin de concrétiser son rôle en matière d'évaluation des politiques publiques, seront, en 2015, intervenues sur plusieurs axes majeurs de la politique économique.

COMMISSION D'ÉTUDE DES EFFETS DE LA LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES

Études thématiques

Dans le cadre du débat parlementaire qui s'est ouvert en janvier 2015 sur le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a sollicité France Stratégie pour assurer la mise en place et le fonctionnement d'une commission d'experts indépendante chargée d'évaluer *ex ante* les effets des principales mesures prévues.

Cette commission, présidée par Anne Perrot, a retenu cinq thèmes prioritaires :

- l'ouverture de l'offre de transport par autocar ;
- la réforme du travail dominical ;
- les professions réglementées du droit ;
- la justice prud'homale ;
- les mesures touchant à l'urbanisme commercial ;
- la réforme du permis de conduire.

Pour chaque thème, à l'issue des travaux et débats organisés par ces experts, une fiche a été publiée, rappelant les objectifs du projet de loi et identifiant des indicateurs pour en mesurer les effets *ex post*.

COMITÉ DE SUIVI DES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES ET DES ENGAGEMENTS

[Note d'étape « Les politiques d'exonérations générales de cotisations sociales employeurs »](#)

[Note d'étape « Comparaison des déclarations fiscales et sociales de CICE au titre des salaires versés en 2013 »](#)

Le Comité de suivi des aides publiques aux entreprises a été installé en novembre 2014 par le Premier ministre, élargissant les compétences du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui préexistait.

L'élargissement de son champ d'investigation se fait de façon progressive. En 2015, le comité, composé de partenaires sociaux, de parlementaires, de représentants des principales administrations concernées et d'experts, a engagé une réflexion sur l'évaluation des exonérations générales de cotisations sociales des employeurs mises en place depuis vingt ans.

Pour cela, il a réexaminé les motivations initiales de ces dispositifs, puis a identifié les questions jugées importantes pour évaluer de façon complète ces politiques de réduction des cotisations sociales employeurs. Dans cette phase initiale, le Comité a également examiné les travaux existants pour réfléchir aux études complémentaires qui pourraient être menées. Il présentera ses conclusions en 2016.

COMITÉ DE SUIVI DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

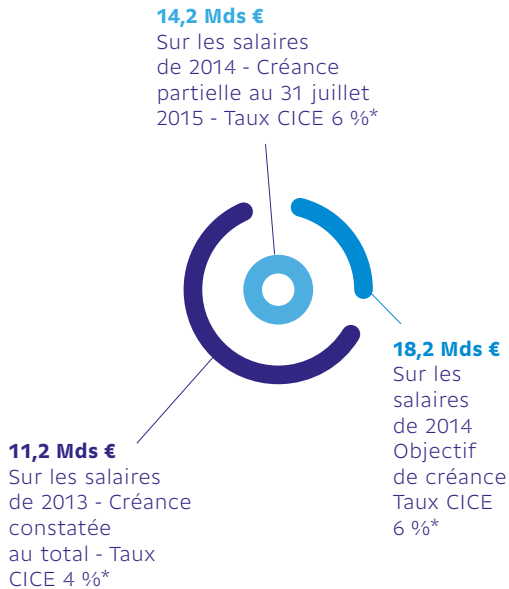
[Rapport du Comité de suivi – septembre 2015](#)

Entré en vigueur début 2013, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est devenu une réalité fiscale pour les entreprises en 2014. Ce troisième rapport annuel publié par son comité de suivi marque une transition entre une phase centrée sur le déploiement du dispositif et celle axée sur l'évaluation de ses effets.

Le comité de suivi a fait le choix de confier les travaux d'évaluation du CICE à trois équipes de recherche indépendantes. En s'appuyant sur des méthodes quantitatives, elles vont estimer les effets du CICE en termes notamment d'emploi, d'investissement et d'exportation.

Compte tenu des délais de production et de mise à disposition des données, les résultats de cette évaluation seront pris en compte dans le rapport 2016.

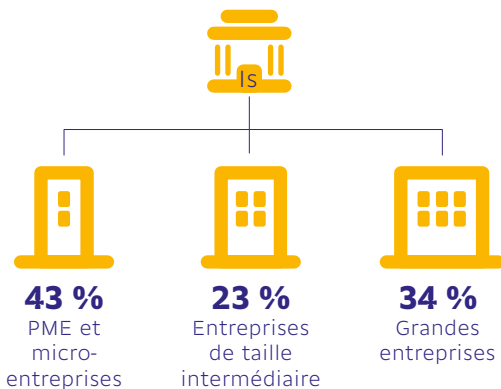
La montée en puissance du CICE en 2014 et 2015



* France métropolitaine

Le CICE au 31 juillet

Parmi les entreprises imposées à l'IS, la créance CICE déjà enregistrée concernait :



Source : France Stratégie

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INNOVATION

Évaluation du Crédit d'impôt recherche
Séminaire le 27 mai 2015

Après des séances d'audition et un séminaire co-organisé avec l'OCDE sur l'évaluation de l'impact de combinaisons de dispositifs d'aide à la R&D et à l'innovation où la question du crédit d'impôt recherche CIR a été en partie abordée, la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a organisé un séminaire dédié au dispositif.



3 QUESTIONS À

MOHAMED HARFI
ET RÉMI LALLEMENT,
experts à
France Stratégie

Pourquoi le Crédit d'impôt recherche (CIR) est-il un chantier prioritaire pour la CNEPI ?

Mohamed Harfi et Rémi Lallement : Comme le CIR est devenu le principal instrument de soutien public à la R&D des entreprises, il importe plus que jamais d'en mesurer les effets, notamment sur l'évolution de la R&D et de l'innovation, ainsi que sur l'attractivité de la France en la matière.

Quelles premières conclusions tirer des échanges ?

M.H. et R.L. : La nécessité de produire des évaluations avec plus de recul s'impose. On attend beaucoup de l'exploitation des données les plus récentes. Il se confirme que le CIR interagit beaucoup avec d'autres dispositifs de soutien, comme l'avait montré le séminaire sur les pôles de compétitivité, organisé par France Stratégie le 22 avril 2015. Les débats ont aussi mis en évidence les problèmes de concurrence fiscale au sein de l'Union européenne. Le risque existe d'un jeu à somme nulle, dans lequel les différents dispositifs nationaux se plient aux stratégies d'optimisation fiscale des entreprises.

Quels sont les autres travaux en cours de la CNEPI ?

M.H. et R.L. : La CNEPI a cartographié les aides publiques, sur la base de l'enquête qu'elle a réalisée en 2015. Cet aperçu global des dispositifs de R&D à l'échelon national et régional enrichira le rapport de janvier 2016.



Rencontre « Regards croisés France-Chine sur les politiques d'évaluation », 2 juillet 2015

L'ÉVALUATION SOCIOÉCONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Cycle de colloques

Le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable ont initié un cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur honoraire au Collège de France.

Quelle valeur de la vie humaine prendre en compte dans le calcul socioéconomique ? C'est une des questions qui ont été abordées à plusieurs reprises. Cette notion prête à confusion. De fait, elle n'est d'aucune utilité lorsqu'il s'agit de sauver une vie en particulier. En revanche, la notion de valeur statistique de la vie humaine commune à tous les secteurs de l'économie prendra toute sa signification dans des raisonnements en amont lorsque la collectivité, à budget donné, y compris dans le domaine de la santé, se pose la question de savoir comment utiliser le plus efficacement son argent pour réduire les risques de mortalité.

Autre apport du calcul économique : le Centre d'analyse stratégique puis France stratégie ont cherché à associer aux émissions de gaz à effet de serre la valeur des dommages qu'elles entraînent

sur l'environnement. Les estimations effectuées les ont conduits à proposer une valeur de la tonne de carbone émise de 56 €/tCO² en 2020 atteignant 100 €/tCO² en 2030. Ce sont ces valeurs que l'article premier de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte retient comme objectif pour le volet carbone de la taxe sur les carburants.

REGARDS CROISÉS FRANCE-CHINE SUR LES POLITIQUES D'ÉVALUATION

Événement avec le DRC – 2 juillet 2015

En juillet 2015, France Stratégie a accueilli son partenaire et homologue chinois le *Development Research Center for the State Council (DRC)* pour un séminaire de travail sur l'évaluation.

Cet événement s'inscrivait dans la continuité des échanges amorcés en novembre 2014 par la signature à Pékin d'un protocole d'entente entre France Stratégie et le DRC, qui prévoit l'organisation conjointe de colloques, alternativement en Chine et en France.

ORGANISER LE DÉBAT

ORGANISER LE DÉBAT



France Stratégie a vocation à être une maison ouverte, dialoguant avec les partenaires sociaux, la société civile, les entreprises, la communauté des spécialistes et le monde universitaire. Ces échanges constituent une garantie d'identifier les véritables défis auxquels notre économie et notre société sont confrontées. Ils permettent également de clarifier la nature des désaccords et de réduire le champ des divergences, de tester les propositions de politiques publiques afin de les améliorer.



RENOUVELER LA CONCERTATION

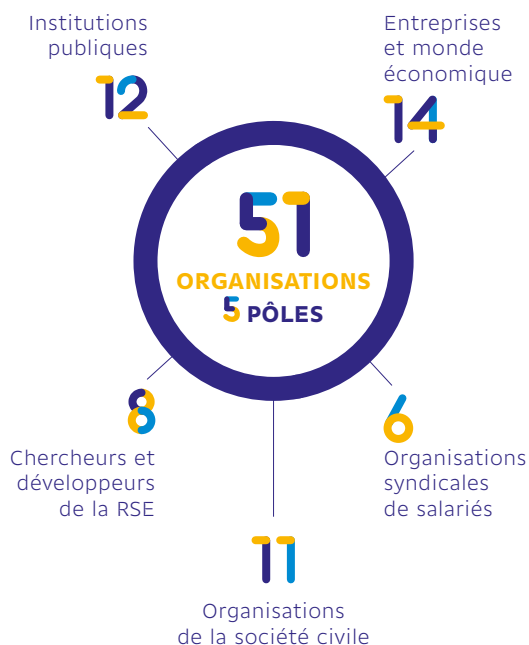
LA PLATEFORME RSE

La Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a été installée le 17 juin 2013 par le Premier ministre. Groupe de travail permanent de France Stratégie, cette structure garantit l'indépendance des travaux.

Dans une nouvelle lettre de mission en date du 21 décembre 2015, le Premier ministre a confirmé les mandats confiés à la Plateforme en matière d'élaboration du plan national RSE et du plan « Entreprises et droits de l'homme », ainsi que

les mandats délivrés lors de la Conférence sociale d'octobre 2015 concernant le suivi des engagements climat des entreprises et la préparation de la Conférence internationale du travail qui se tiendra en juin 2016. Il a en outre confié un nouveau mandat à la Plateforme, relatif à la définition du contenu des mesures et plans de vigilance.

Composition



champs d'action



Source : France Stratégie

LE RÉSEAU EMPLOIS COMPÉTENCES

Le Réseau Emplois Compétences, dont France Stratégie assure le secrétariat permanent, est un réseau d'observation et de prospective des emplois et des compétences qui comprend des représentants de l'État, des partenaires sociaux, des régions, des observatoires de branches, des organismes producteurs de travaux d'observation et de prospective.

Réunissant plus de 350 personnes et 150 institutions, il s'organise autour de groupes de travail qui ont lancé leurs recherches en 2015 :

- prospective sectorielle, prospective régionale : réaliser des projections d'emploi ;
- compétences transversales, compétences transférables : comment repérer les facteurs de mobilité professionnelle ?
- la diversité des modes d'alimentation des métiers et des secteurs : quels moyens d'observation et d'analyse à l'échelle nationale et régionale ?
- améliorer la connaissance sur l'emploi saisonnier.

LES COMMISSIONS

AD HOC :

- comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements ;
- commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation ;
- commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité ;
- commission Enfance et adolescence ;
- commission Accords collectifs et travail ;
- commission Compte personnel d'activité.



FAIRE VIVRE LE DÉBAT

Pour atteindre cet objectif qui est une des priorités de France Stratégie, plusieurs enceintes favorisent ce dialogue avec un public d'une grande diversité.

LES RENCONTRES « EUROPE ET INTERNATIONAL »

France Stratégie et le CEPII réunissent régulièrement des personnalités du monde officiel, économique, financier ou académique, pour discuter de façon informelle – sous les règles de Chatham House – des grandes thématiques européennes.

En 2015, les thèmes suivants ont été traités :

- le rapport *Compléter l'Union économique et monétaire européenne*, préparé par les cinq présidents (en juin 2015), 17 juillet 2015 ;
- « Quels seront les effets du Jobs Act ? », 24 mars 2015 ;
- « Politiques budgétaires et monétaires quand les taux d'intérêt sont proches de zéro », 24 février 2015 ;
- « Le désendettement dans le monde : état et perspectives », 28 janvier 2015 ;
- « Comment favoriser la croissance des métropoles ? », 14 janvier 2015.

LES DÎNERS DES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE

Ces rencontres régulières accueillent des directeurs de la stratégie de grandes entreprises, publiques et privées, des secteurs de l'énergie, des transports, de la banque, des assurances... Un thème méritant une vision prospective et une réflexion collective est discuté, les échanges sont introduits par un ou plusieurs spécialistes.

En 2015, trois dîners ont été organisés : le 28 janvier, autour de Justin Vaïsse, directeur du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du ministère des Affaires étrangères et du Développement international sur le thème des risques géopolitiques au cours des dix prochaines années ; le 28 mai, en présence de Nicolas Colin, cofondateur de The Family, sur la problématique de la transition numérique et de ses conséquences dans le monde du travail ; enfin, le 9 novembre, avec l'intervention de Pascal Brice, directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides, et de François Héran, démographe, sur le sujet des mouvements de réfugiés vers l'Union européenne.

LES CYCLES THÉMATIQUES

« Fractures, identités, mixités »

Pour comprendre les fractures de la société française sous différents angles, sortir des travaux sectoriels et proposer une analyse globale, l'interdisciplinarité a été privilégiée au cours de ce cycle qui s'est déroulé sur l'année 2015. Trente-neuf intervenants – sociologues, économistes, politologues, géographes, philosophes, médecins, magistrats – se sont succédé pour débattre avec un public composé d'universitaires, d'acteurs publics et de responsables associatifs des thèmes suivants :

- violences, sentiment d'insécurité : quelles fractures, quelles réponses ?, le 26 mars 2015 ;
- chômage, déclassement, trajectoires sociales : quelles fractures, quelles réponses ?, le 2 avril 2015 ;
- insécurité culturelle : quelles fractures, quelles réponses ?, le 9 avril 2015 ;
- inégalités générationnelles : quelles fractures, quelles réponses ?, le 16 avril 2015 ;
- les citoyens et leurs institutions : quelles fractures, quelles réponses ?, le 23 avril 2015 ;
- inégalités territoriales : quelles fractures, quelles réponses ?, le 21 mai 2015 ;
- ghettos communautaires : quelles fractures, quelles réponses ?, le 28 mai 2015 ;
- affirmer la laïcité, le 4 juin 2015 ;
- réussir la mixité à l'école, le 11 juin 2015 ;
- les ressorts de l'islamophobie, le 18 juin 2015 ;
- les ressorts de l'antisémitisme, le 25 juin 2015 ;
- protéger les jeunes du risque d'endoctrinement antirépublicain, le 2 juillet 2015.

« Mutations technologiques, mutations sociales »

Les avancées numériques et les transformations sociales résultantes ou motrices de ces innovations suscitent enthousiasmes, débats et controverses, tant sur leur portée que sur les opportunités ou les risques qu'elles recèlent.

Pour éclairer ces questions, France Stratégie organise avec l'EHESS et l'Inria un cycle de débats mensuels intitulé « Mutations technologiques, mutations sociales ».

Ce cycle propose d'instaurer un dialogue entre experts, suivi d'un débat engagé librement avec des personnalités de la décision publique, de la recherche, du monde associatif ou économique, spécialistes de ces sujets. Trois séances se sont tenues en 2015 :

- « La révolution numérique, une révolution industrielle ? », le 13 octobre 2015 ;
- « Big Data : création de valeur, enjeux et stratégies de régulation », le 12 novembre 2015 ;
- « Économie collaborative, économie du partage : quels enjeux pour demain ? », le 14 décembre 2015.

« Le calcul socioéconomique des projets d'investissement »

À partir de septembre 2014, le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable ont initié un cycle sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, qui se concrétise par des colloques, afin de mieux appréhender les limites et d'en déterminer les nouvelles frontières. Ces séminaires offrent l'occasion de progresser dans la méthodologie de l'évaluation appliquée dans les transports, mais aussi d'étendre cette pratique à d'autres secteurs comme celui de la santé dans lequel, à l'évidence, la rationalité des investissements est essentielle. Leur ambition ultime est de créer une culture commune de l'évaluation des projets d'investissement.

Ont été abordées les externalités, notamment environnementales, et la prise en compte des effets d'agglomération sur les décisions d'investissement. Les conclusions de ces colloques permettront d'élaborer une méthode d'évaluation socioéconomique des investissements publics et ainsi de choisir les projets les plus favorables.

LES INITIATIVES PARTICIPATIVES

La Plateforme « Financement de la transition bas carbone »

Quelques mois avant la COP21, France Stratégie et le CEPII ont lancé un appel à contribution sur le financement de la transition bas carbone. Le but était de favoriser la diffusion des travaux menés sur les mérites et les limites des propositions et initiatives émises dans le champ de la finance internationale au service de la transition énergétique.

- violences, sentiment d'insécurité : quelles fractures, quelles réponses ?, le 26 mars 2015 ;
- chômage, déclassement, trajectoires sociales : quelles fractures, quelles réponses ?, le 2 avril 2015 ;
- insécurité culturelle : quelles fractures, quelles réponses ?, le 9 avril 2015 ;
- inégalités générationnelles : quelles fractures, quelles réponses ?, le 16 avril 2015 ;
- les citoyens et leurs institutions : quelles fractures, quelles réponses ?, le 23 avril 2015 ;
- inégalités territoriales : quelles fractures, quelles réponses ?, le 21 mai 2015 ;
- ghettos communautaires : quelles fractures, quelles réponses ?, le 28 mai 2015 ;
- affirmer la laïcité, le 4 juin 2015 ;
- réussir la mixité à l'école, le 11 juin 2015 ;
- les ressorts de l'islamophobie, le 18 juin 2015 ;
- les ressorts de l'antisémitisme, le 25 juin 2015 ;
- protéger les jeunes du risque d'endoctrinement antirépublicain, le 2 juillet 2015.

2 QUESTIONS À

VINCENT AUSSILLOUX,

directeur du département Économie



Pourquoi cette plateforme de débats ?

Vincent Aussilloux : L'objectif est de faire progresser la connaissance commune des voies et des moyens par lesquels le secteur financier peut contribuer à la transition vers une économie bas carbone. Ces voies sont nombreuses et certaines des propositions sont controversées. En faisant vivre le débat, on contribue à identifier les meilleures idées, celles dont le potentiel de ralentir puis stopper le dérèglement climatique est le plus prometteur.

Combien de contributions avez-vous reçues ? Comment ont-elles été sélectionnées ?

V. A. : Plus de quarante contributions ont été envoyées, seules celles dont la qualité et le sérieux de l'argumentation n'étaient pas suffisants ont été écartées. Il ne s'agit pas de se prononcer sur le fond des propositions puisqu'on veut recueillir des points de vue différents pour que s'engage un véritable échange entre spécialistes sur les mérites et les limites de telle ou telle initiative.

Les ateliers « Nouveaux indicateurs de croissance »

France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se sont associés pour lancer une consultation publique sur la meilleure manière de mesurer la qualité de la croissance de la France. Une consultation en ligne, organisée du 30 avril au 27 mai sur le site internet du CESE puis du 23 avril au 27 mai sur celui de France Stratégie a permis d'interroger au total 4 802 personnes, ce qui constitue une participation satisfaisante pour ce type d'enquête.

Un sondage a également été réalisé sur internet du 29 avril au 2 juin, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, par la société BVA. En complément de quoi, ont été organisés des ateliers avec des panels de citoyens, ainsi que des échanges avec des parlementaires et des élus des collectivités territoriales.

Après cette large consultation, France Stratégie et le CESE ont proposé un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement du pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Les séminaires méthodologiques

France Stratégie, en collaboration avec le CEPII, organise régulièrement des séminaires internes sur l'articulation des données micro-macro entreprises.

Ces séminaires permettent les échanges autour d'une question économique dont la méthodologie nécessite de concilier plusieurs niveaux d'analyse empirique.

Les rencontres avec la société civile

Le dialogue avec la société civile est présent à chaque étape des travaux de France Stratégie. Il cible d'abord les acteurs non gouvernementaux : les associations, bien sûr, et toutes les organisations, fédérations, coordinations qui les représentent, ainsi que les fondations et les think tanks. France Stratégie s'adresse également aux partenaires sociaux, aux médias, aux universités, aux entreprises et aux élus.

Comment dialoguer avec autant d'acteurs aussi variés ? Il y a plus d'un million d'associations actives en France. Un travail de recensement et de ciblage a été réalisé, permettant d'identifier six cents acteurs de la société civile particulièrement pertinents par rapport aux travaux de France Stratégie.

Pour identifier tant les sujets d'intérêt commun que les acteurs les plus concernés, des rencontres thématiques sont régulièrement organisées autour des publications.

10 indicateurs
pour compléter le PIB

5 000

c'est le nombre de citoyens qui ont répondu à la consultation en ligne organisée par France Stratégie et le CESE

1 000

personnes auditionnées dans le cadre d'une enquête réalisée par BVA (+18 ans ; panel représentatif de la population française)

4

ateliers réunissant des citoyens ont été organisés dans plusieurs villes pour tester leur compréhension des thèmes et des indicateurs choisis

62%

des Français interrogés estiment que le PIB est insuffisant pour refléter la situation du pays

Source : France Stratégie

Rencontres organisées en 2015 :

- « Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe » : 10 mars 2015 ;
- « Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? » : 24 juin 2015 ;
- « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? » : 2 mars 2015.

Le Club de prospective territoriale

En janvier 2015, un vaste chantier a démarré : développer les relations institutionnelles entre France Stratégie et les collectivités territoriales. Le Club de prospective territoriale en est le pivot central. Les présidents de régions et métropoles sont invités à y participer, ainsi que les présidents d'associations d'élus et de grandes métropoles et le président France des CESER. L'objectif est d'articuler les travaux de prospective réalisés à cet échelon local avec ceux de France Stratégie. Le Club publie ses résultats (lettre d'information mensuelle, cahiers des territoires) et a un espace dédié sur le site de France Stratégie.

Trois réunions plénières ont été organisées en 2015. Le comité technique, chargé de proposer et de préparer, s'est réuni à Paris le 16 janvier. Le principe de constituer des équipes mixtes a été validé : collaborateurs territoriaux et chargés de mission de France Stratégie désignent un animateur et travaillent en ateliers thématiques.

La réunion organisée à Bordeaux avait par exemple mis à l'ordre du jour la présentation de la démarche prospective menée en région Aquitaine, des actions engagées en matière de développement durable et par le pôle d'excellence régional pour l'emploi. Des thèmes ont par ailleurs été identifiés : épargne et développement territorial ; indicateurs de la croissance, etc.

« DIFFUSION TERRITORIALE DE LA CROISSANCE »

Dans le cadre du Club de prospective territoriale, une équipe d'experts de France Stratégie et des territoires a été constituée pour étudier les mécanismes de diffusion de la croissance.

Pour que la croissance profite à chaque individu quel que soit son lieu de vie, le Club cherche à identifier les actions publiques à mettre en œuvre ainsi que les instruments et outils à créer pour inscrire ses travaux dans le champ d'une prospective territoriale partagée.

Plusieurs débats ont été organisés sur ce sujet, dont un avec l'économiste E.M. Mouhoud, auteur d'une étude sur les relocalisations d'activités en France. Il part du constat d'une phase inédite de complexification de l'« hypermondialisation » de l'industrie et des services dans laquelle des mouvements de délocalisation coexistent avec des relocalisations partielles.

Les partenariats avec les homologues étrangers

La collaboration avec l'homologue chinois de France Stratégie, le DRC (*Development Research Council*), a été officialisée, fin 2014, par la signature d'un protocole d'entente et la tenue d'un séminaire consacré à la qualité de la croissance. Lors de cette première rencontre, ont été abordés :

- la réorientation de la stratégie de croissance chinoise, voulue plus équilibrée (utilisation intensive des ressources, respect de l'environnement, stabilisation du rythme de croissance, réduction des inégalités) et tirée par l'innovation ;
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs, français et européens, en matière de croissance et les leviers de transition vers une économie bas-carbone.

Cette coopération est un des engagements du deuxième dialogue économique et financier de haut niveau entre la France et la Chine (Paris, septembre 2013), pour « approfondir la compréhension mutuelle entre les deux pays et (...) donner un rôle plus important aux milieux académiques et aux cercles de réflexion dans l'élaboration des politiques publiques ». Un séminaire consacré à l'évaluation s'est également tenu en 2015.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS



Les analyses, les exercices d'évaluation et les débats portés par France Stratégie ne visent pas seulement à clarifier les enjeux des questions expertisées mais également et surtout à éclairer la décision publique. Leurs conclusions emportent toujours des orientations ou des propositions de politiques publiques.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

[Commission et rapport – septembre 2015](#)
[Rapport de Jean-Denis Combrexelle au Premier ministre](#)

Par lettre de mission en date du 1^{er} avril 2015, le Premier ministre a chargé Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale au Conseil d'État et ancien directeur général du Travail, d'une mission sur « l'élargissement de la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales ».

Les propositions du rapport :

Élaborer une pédagogie de la négociation collective démontrant le caractère rationnel et nécessaire de celle-ci dans un contexte concurrentiel et de crise économique et établir une confiance réciproque.

Modifier les représentations, notamment à travers des actions de sensibilisation, formation, organisation des DRH, pour valoriser le dialogue social.

Faire évoluer les conditions de la négociation et ses « règles du jeu » : les accords de méthode doivent être un préalable à la négociation.

Agir sur le tempo de la négociation, limiter la durée des accords de branche et d'entreprise, revoir les règles de révision et d'évolution dans le temps des accords, encadrer dans le temps les conditions de recours judiciaire contre les accords collectifs.

Améliorer l'intelligibilité des accords, faciliter leur compréhension et interprétation, définir les conditions de l'information directe des salariés sur le contenu des accords, partager la connaissance sur la négociation collective.

Confirmer le rôle de garant de l'État (comme accompagnant la négociation et garant de la légalité des accords) : maintien de la procédure d'extension des accords de branche, possibilité de contrôle de la légalité des accords d'entreprise mais limitation des sujets soumis à la « négociation administrée ».

Mettre en valeur les pratiques de dialogue social informel.

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, DE L'UTOPIE AU CONCRET

[Commission et rapport – octobre 2015](#)
[Rapport de la commission présidée par Selma Mahfouz](#)

Trois scénarios se dessinent pour la mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA).

Scénario 1

Le CPA orienté vers la formation et plus largement la capacité de l'individu à évoluer professionnellement.

Scénario 2

Le CPA orienté vers la liberté de l'usage des temps au long de la vie.

Scénario 3

Le CPA orienté vers l'accès aux droits et la sécurité des transitions.

QUELLE QUE SOIT L'ORIENTATION RETENUE, PLUSIEURS POINTS FONT CONSENSUS :

- Le caractère universel du compte personnel d'activité, ouvert de l'âge de 16 ans jusqu'au décès, pour toute personne résidant en France.
- Le principe de solidarité qui doit notamment permettre de réduire l'inégalité des chances ou celle de circonstances par des abondements spécifiques sur les comptes des personnes les plus éloignées du marché du travail.
- L'accompagnement qui s'appuiera sur les outils numériques en complément d'un accompagnement physique qui reste indispensable. L'accompagnement doit être ouvert à des acteurs de la société civile (réseaux de pairs, associations...).
- Le rôle du numérique : levier d'innovation pour la construction du compte, l'interface numérique réunira les différents droits et dispositifs jugés utiles à la sécurisation des parcours. Le compte devra également offrir les informations et services permettant de s'en saisir. Afin de développer l'outil à partir des besoins, des usages et des utilisateurs, condition indispensable à l'appropriation et au succès du compte personnel d'activité, la réflexion sur sa mise en service se poursuivra en 2016.

QUELLE ACTION PUBLIQUE POUR DEMAIN ? 5 OBJECTIFS, 5 LEVIERS

[Ateliers de concertation et rapport – avril 2015](#)
[Rapport coordonné par Dominique Bureau et Marie-Cécile Naves](#)

France Stratégie propose cinq objectifs pour guider la transformation de l'action publique à l'horizon de dix ans en proposant une vision commune permettant de mobiliser tous les acteurs.

CINQ OBJECTIFS :

- répondre à des besoins en constante évolution ;
- expliciter les priorités et leur allouer les moyens nécessaires ;
- appuyer la modernisation du pays ;
- rendre des comptes ;
- impliquer les agents publics.

CINQ LEVIERS POUR AGIR :

1 Sélectionner et définir les missions

- systématiser les évaluations indépendantes et garantir leur transparence ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales de revue des missions ;
- assigner à chaque entité ou service une mission précisément définie ;
- aller au bout de la logique de décentralisation.

2 Clarifier les rôles

- distinguer les responsabilités politiques et managériales ;
- redonner à la Loi organique relative aux lois de finances son rôle de pilotage stratégique ;
- mieux distinguer les responsabilités de conception et de mise en œuvre des politiques publiques ;
- mieux ancrer les autorités administratives indépendantes sectorielles dans le paysage institutionnel.

3 Mettre les gestionnaires publics en situation de responsabilité

- généraliser les contrats d'objectif et de gestion ;
- former les gestionnaires publics au management ;
- donner aux agents publics les moyens de la performance ;
- s'assurer de l'exemplarité des hauts responsables publics.

4 Diversifier l'offre de service public

- adapter l'offre à la variété des situations ;
- associer les politiques publiques aux démarches participatives ;
- mobiliser les agents publics.

5 Innover et investir pour transformer

- promouvoir l'émergence et la diffusion de l'innovation au sein de la sphère publique.

Sept ateliers-débats
à Paris, Nantes, Grenoble
et Sénart

1

Préparer l'action publique de demain

2

Repenser l'action publique
et la gouvernance territoriale au service
du développement économique
le 27/11/2014 à Paris

3

Quelle conception de l'action publique ?
le 02/12/2014 à Paris

4

Moyens et gouvernance
de l'action publique
le 16/12/2014 à Paris

5

Repenser l'action publique
et le service public
le 23/01/2015 à Grenoble

6

L'action publique garante des solidarités
le 29/01/2015 à Sénart

7

Quel management public
dans la réforme de l'action publique ?
le 04/02/2015 à Paris

8

Remise du rapport
Le 13 avril 2015 : après plusieurs mois
de concertation ouverte à la société
civile, France Stratégie remet son rapport
*Quelle action publique pour demain ?
5 objectifs, 5 leviers* à Thierry Mandon,
secrétaire d'État à la réforme de l'État
et à la simplification

AU-DELÀ DU PIB, UN TABLEAU DE BORD POUR LA FRANCE

[Consultation et note d'analyse – juin 2015](#)

[Auteurs : Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès](#)

Après une large consultation d'experts, de la société civile et des citoyens, France Stratégie et le CESE ont proposé un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement du pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Les dix thèmes retenus sont ceux jugés les plus importants en termes de progrès et de développement par les personnes interrogées (panels). L'accès à l'emploi est par exemple jugé prioritaire par un Français sur deux. Quant aux indicateurs mis en regard, ce sont ceux que les experts ont estimés les plus pertinents pour mesurer ou rendre compte de la variable ou du thème prioritaire. Il résulte de cette démarche un tableau de bord synthétique, lisible et suffisamment accessible pour alimenter le débat public.

THÈMES	INDICATEURS
ÉCONOMIE	
Travail	Taux d'emploi
Investissement *	Patrimoine productif
Stabilité financière	Dettes publique et privée
SOCIAL	
Santé	Espérance de vie en bonne santé
Qualité de vie	Satisfaction à l'égard de la vie
Inégalités *	Écarts de revenus
Éducation *	Part des diplômés
ENVIRONNEMENTAL	
Climat	Consommation carbone
Biodiversité	Abondance des oiseaux
Ressources naturelles	Recyclage des déchets

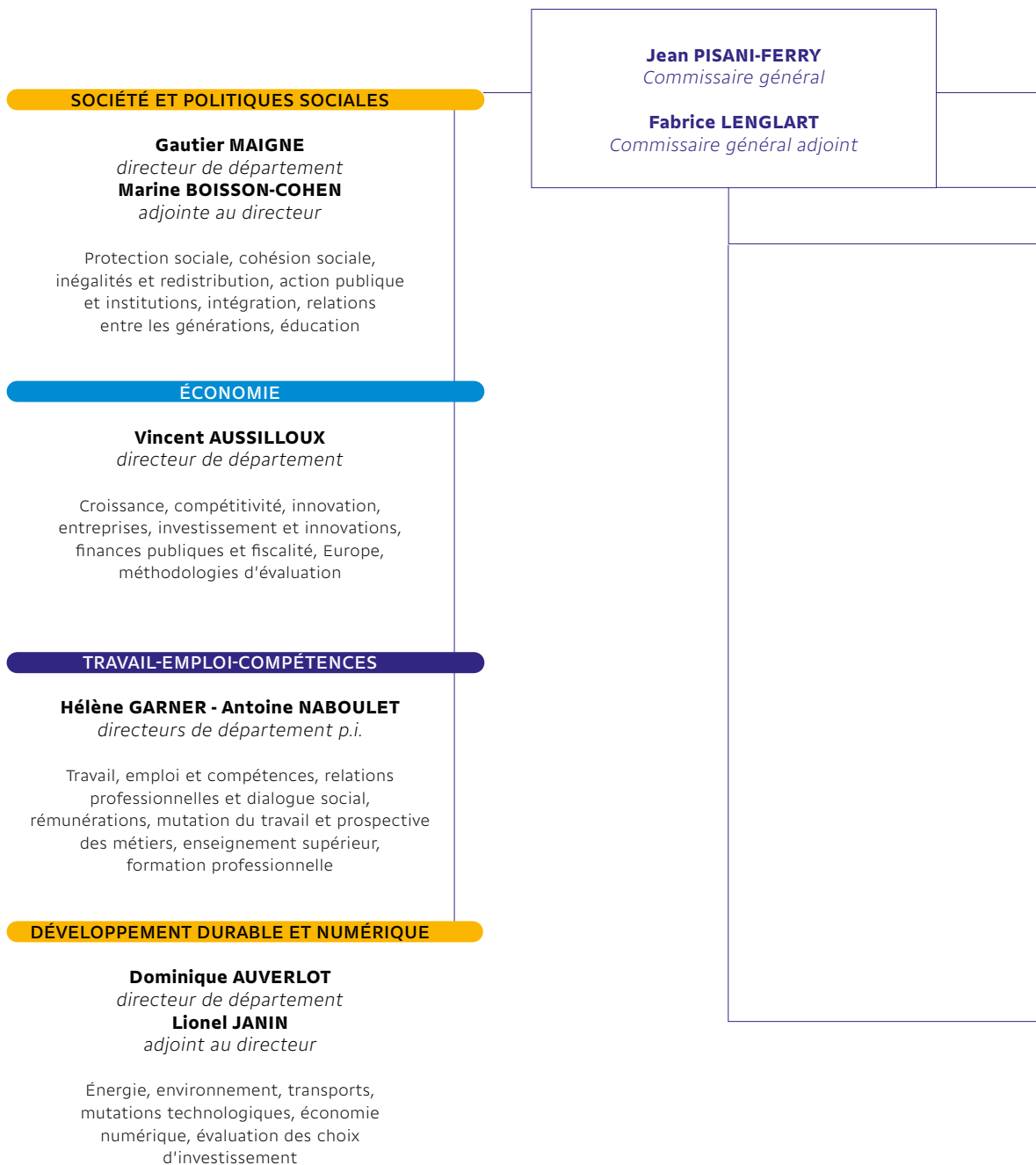
* Pour trois thèmes, les analyses ne permettent pas de trancher entre plusieurs indicateurs et les avis demeurent partagés.

Source : France Stratégie

ORGANISATION ET MISSIONS DE FRANCE STRATÉGIE

ORGANIGRAMME DE FRANCE STRATÉGIE

Au 1^{er} juin 2016.



CONSEILLER

Daniel AGACINSKI

SECRÉTAIRE PERMANENT DE LA PLATEFORME RSE

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT

Hélène PHANER

DÉVELOPPEMENT

Hélène PHANER

Gilles BON-MAURY

référént

Relations avec les élus locaux et territoires

Sarah ADEL

référénte

Partenariats internationaux

Marie-Cécile MILLIAT

référénte

Débats et veille stratégique

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Denis CRISTOPHE

responsable de la coordination administrative

AFFAIRES FINANCIÈRES

Nathalie BALESTRIÈRE

chefe de bureau

RESSOURCES HUMAINES

Éric ANDRIES

chef de bureau

ARCHIVES

Julie BENESTON

chefe de bureau

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Marie THOMAS

chefe de bureau

ÉDITION, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS

Jean-Michel ROULLÉ

directeur du service

Édition et publication des travaux,
communication institutionnelle, relations presse,
relations publiques, stratégie digitale, organisation
et valorisation des colloques et séminaires,
communication interne

- *référént édition* : Olivier de BROCA
- *référénte événements* : Magali MADEIRA

LES MISSIONS DE FRANCE STRATÉGIE



ÉVALUER UN DIAGNOSTIC FIABLE ET INDÉPENDANT



Parce qu'une politique publique engage la collectivité, elle doit faire la preuve de son efficacité.

L'évaluation rigoureuse des réformes passées, actuelles ou futures s'inscrit dans cette recherche de résultats.

Analyser ce qui fonctionne sans parti pris, examiner ce qui doit être amélioré sans tabou... c'est l'approche défendue.



ANTICIPER LES TENDANCES À VENIR



Quelles technologies vont émerger ?

Dans quel environnement géopolitique l'Europe va-t-elle évoluer ?

Qu'il s'agisse des ruptures dans le monde du travail ou sur la scène internationale, l'objectif est de dessiner des trajectoires à moyen terme et d'anticiper l'adaptation nécessaire des régulations existantes.



**DÉBATTRE
DONNER UN SENS
À LA CONCERTATION**



Un débat vif, ouvert, exigeant et respectueux des faits, pour parvenir à partager les diagnostics, mais aussi à clarifier la nature des désaccords.



**PROPOSER
RÉNOVER LES POLITIQUES
NATIONALES
ET EUROPÉENNES**



Grâce à des recommandations qui s'appuient sur une analyse approfondie et des constats partagés, ou s'inspirent d'expériences étrangères réussies, à des scénarios prospectifs qui éclairent le débat et aident les pouvoirs publics à s'orienter dans la définition des priorités stratégiques.

LES ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU DE FRANCE STRATÉGIE

LES ORGANISMES MEMBRES DU RÉSEAU DE FRANCE STRATÉGIE

Le Conseil d'analyse économique, composé d'universitaires et de chercheurs reconnus de sensibilités diverses, réalise en toute indépendance des études économiques pour le gouvernement, qui sont rendues publiques. Ses notes couvrent un large spectre de sujets et font des recommandations de politiques publiques.

DEUX BRÈVES DE NOTES DU CAE EN 2015

Pour une politique macroéconomique d'ensemble de la zone euro

Alors que la reprise paraît bien engagée aux États-Unis et au Royaume-Uni, la zone euro peine à se redresser, sans avoir pourtant subi de choc spécifique depuis 2012. Difficile de ne pas y voir une défaillance du pilotage macroéconomique propre à la zone euro. Dans cette note du CAE, les deux auteurs examinent ce qui n'a pas fonctionné dans la zone euro depuis 1999. Pour eux, ce pilotage est resté polarisé sur la surveillance budgétaire sans prêter suffisamment attention aux divergences nominales (différences de salaire, de compétitivité...), aux déséquilibres financiers nourris par la dette privée et à la nécessité d'une gestion d'ensemble de la demande en zone euro. Ils formulent huit recommandations pragmatiques pour corriger les faiblesses de la gouvernance macroéconomique actuelle de la zone euro, tout en plaçant pour davantage d'intégration à moyen terme. Cela passe par une simplification et une meilleure intégration de la surveillance entre la zone euro et les États membres en réorganisant le semestre européen d'une part et le renforcement d'expertises nationales indépendantes d'autre part pour améliorer l'appropriation de la coordination par les États membres.

L'agriculture à l'heure des choix

L'agriculture française affiche des résultats insatisfaisants : un emploi qui diminue, des revenus faibles dans certaines activités, un environnement qui se dégrade de façon patente et une performance commerciale qui s'érode. Dans cette note du CAE, les auteurs relèvent des handicaps de l'agriculture française qui ne sauraient se réduire à un coût du travail trop élevé ou une réglementation trop contraignante. La taille limitée des exploitations et la mauvaise coordination des filières nuisent à l'adoption des nouvelles pratiques culturales et aux relations avec l'industrie de seconde transformation et la distribution. La formation hétérogène des agriculteurs, le manque d'ambition de la recherche française en agronomie et une stratégie de compétitivité hors-prix contestable participent aussi aux mauvaises performances du secteur. Le soutien public au secteur agricole est certes massif, mais il consiste souvent en un empilement de mesures poursuivant parfois des objectifs contradictoires à court terme. Pour les auteurs, compétitivité, préservation de l'environnement et soutien aux revenus ne seront plus des objectifs contradictoires si deux choix sont opérés. En premier lieu, les agriculteurs doivent être considérés également comme des producteurs de biens publics et rémunérés comme tels tandis que les producteurs sur grande échelle doivent développer une agriculture technologique et responsable.

En second lieu, il faut privilégier une politique de long terme axée sur un effort ambitieux de formation et de recherche, la préservation du capital naturel et la promotion de la qualité sanitaire des produits.



Toutes les publications du CAE sont consultables sur le site : www.cae-eco.fr

HUIT NOTES PUBLIÉES EN 2015

- « L'agriculture française à l'heure des choix », note du CAE n° 27 – Sébastien Jean, Jean-Christophe Bureau et Lionel Fontagné ;
- « Économie numérique », note du CAE n° 26 – Nicolas Colin, Augustin Landier, Pierre Mohnen et Anne Perrot ;
- « Faire prospérer les PME », note du CAE n° 25 – Les membres du CAE ;
- « Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi » – note du CAE n° 24, Corinne Prost et Pierre Cahuc ;
- « À la recherche des parts de marché perdues », note du CAE n° 23 – Maria Bas, Lionel Fontagné, Philippe Martin et Thierry Mayer ;
- « Renforcer l'efficacité de la commande publique », note du CAE n° 22 – Jean Tirole et Stéphane Saussier ;
- « Pour une politique macroéconomique d'ensemble en zone euro », note du CAE n° 21 – Agnès Benassy-Quéré et Xavier Ragot ;
- « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire », note du CAE n° 20 – Philippe Askenazy et Philippe Martin.

NEUF FOCUS PUBLIÉS EN 2015

- « Comment expliquer les contre-performances de l'agriculture française ? », focus n° 10 - Jean-Christophe Bureau, Lionel Fontagné et Sébastien Jean ;
- « Les salaires de cadres de direction », focus n° 9 – Alice Keogh ;
- « Gains monétaires au retour à l'emploi des chômeurs : évaluation sur cas-types », focus n° 8 – Anne Fichen ;
- « Une assurance chômage européenne ? », focus n° 7 – Agnès Bénassy-Quéré et Alice Keogh ;
- « Les lois Hartz : dix ans après, quels enseignements ? », focus n° 6 – Jean Beuve et Baptiste Françon ;
- « Compétitivité hors prix : positionnement dans certains secteurs », focus n° 5 – Maria Bas, Lionel Fontagné, Philippe Martin et Thierry Mayer ;

- « Capital investissement », focus n° 4 – Jézabel Couppey-Soubeyran ;
- « Protection de l'emploi, emploi et chômage », focus n° 3 – Manon Domingues Dos Santos ;
- « Le modèle industriel israélien : conditions du succès et défis futurs », focus n° 2 – Jean Beuve.

Le CAE en quelques chiffres 2015



notes et 9 focus publiés



téléchargements de notes sur le site cae-eco.fr



consultations dans l'année.

Pour assumer ses différentes missions de recherche, d'expertise et d'information, le **CEPII** a mené en 2015 des activités variées dans leurs thèmes comme dans leur approche et leur matérialisation. Outre une production écrite soutenue, incluant des articles scientifiques ou documents de travail, ainsi que des textes plus orientés vers les questions de politique économique, voire vers le grand public, l'effort d'organisation de séminaires et conférences a été accentué (28 par le CEPII et 28 par le Club du CEPII).

Pour mieux contribuer à l'information et à la pédagogie sur les questions d'économie internationale, le Centre a par ailleurs développé la série des *Panoramas* et lancé des *Profils*, proposant une information statistique thématique structurée.

Cette activité alimente directement les débats publics, comme en témoigne la visibilité croissante du Centre dans les médias. Dans le même temps, les économistes du Centre participent à de nombreux débats publics et publient un blog dont l'audience est large, et croissante elle aussi.

Autour de quatre programmes scientifiques, les axes de recherche structurant une démarche cohérente inscrite dans la durée sont combinés avec des travaux qui répondent aux développements les plus récents de l'actualité économique mondiale.

MACROÉCONOMIE ET FINANCE INTERNATIONALES (MFI)

En matière de macroéconomie et de finance, le CEPII s'est saisi en 2015 des problématiques de long terme sur les fondements des régimes de croissance économique, et sur les modes de financement qui les sous-tendent, notamment dans le contexte de la désintermédiation bancaire. Les politiques économiques internationales, tant budgétaire que monétaire, ont souvent été abordées et la question européenne a émergé explicitement comme un pan entier du programme de travail.

Quatre axes ont été développés :

- le premier s'est attaché à repenser le modèle de croissance, avec un accent mis sur le rôle de facteurs sous-jacents tels que le cycle long – macro-financier, les inégalités et la productivité ;
- un axe plus financier est lié à la dynamique des dettes, à l'innovation financière et au financement de l'économie. La politique monétaire, la désintermédiation, l'innovation financière, les anticipations d'inflation et les positions financières internationales en sont les aspects structurants ;
- le troisième axe propose une réflexion sur le futur de l'Europe dans les dimensions des différentes politiques : budgétaire, stabilité financière, investissement, énergétique – avec un accent particulier sur celui-ci dans le cadre plus général de la transition énergétique et des questions environnementales – et des politiques structurelles ;
- enfin, un quatrième axe s'articule autour des taux de change et des matières premières, envisageant les déterminants des comportements à l'exportation, les chocs des prix de l'énergie, et le rôle des

incertitudes et de la volatilité pour les marchés de matières premières.

ÉCONOMIES ÉMERGENTES ET MIGRATIONS INTERNATIONALES (EEMI)

La poursuite des travaux relatifs à la connaissance et à la compréhension du commerce international de la Chine ont constitué un premier axe de travail substantiel dans ce programme. Au niveau agrégé, une série de travaux a mis en lumière la nouvelle dynamique des échanges fondée sur le commerce ordinaire émanant, d'une part, d'exportations fondées sur une part croissante d'intrants locaux et, d'autre part, d'importations destinées à servir la demande intérieure chinoise au détriment de l'activité d'assemblage. À un niveau plus désagrégé, deux études ont porté sur le rôle des intermédiaires commerciaux en Chine et l'impact de l'implantation d'enseignes de grande distribution sur les exportations des pays dont ces enseignes sont originaires.

La stratégie monétaire et financière internationale de la Chine (création de la Banque asiatique d'investissement dans les Infrastructures, intégration du Yuan au panier du DTS, politique de change des autorités chinoises, financement international des banques chinoises) a également fait l'objet de plusieurs éclairages.

Des travaux ont été engagés sur l'insertion internationale de l'économie russe.

Les travaux prévus sur l'ouverture économique de l'Afrique n'ont en revanche pas pu être réalisés en raison du départ des deux économistes qui en étaient principalement chargés.

L'analyse des migrations internationales a porté sur deux axes :

- l'impact de l'immigration en France a été analysé, d'une part, sous l'angle de sa contribution nette aux finances publiques sur une longue période et, d'autre part, sous l'angle des conséquences sur les inégalités salariales de la féminisation accrue de la population active immigrée ;
- les données relatives à la présence, à l'emploi et à la mobilité intra-européenne des immigrés avant et pendant la crise ont fait l'objet d'une analyse fine dans le but d'éclairer les débats sur le rôle des migrations dans l'ajustement économique en Europe.

POLITIQUES COMMERCIALES (PC)

Dans ce domaine, le CEPII s'est efforcé de répondre à une demande sociale importante en 2015, en raison de l'actualité (accord transatlan-

tique, accord transpacifique, accord UE-Nouvelle Zélande-Australie, COP21, accord sur la facilitation des échanges fin 2014, débat sur le mécanisme d'inclusion carbone).

L'équipe s'est aussi saisie de questions plus structurales, auxquelles les bases de données et modèles de commerce international permettent d'apporter un éclairage : la biodiversité ou le verdissement de la Politique agricole commune sont quelques-uns des thèmes nouveaux pour le CEPII. Les investissements méthodologiques se sont poursuivis, dans le but d'intégrer les développements théoriques récents de la discipline d'une part, et de continuer à avancer sur les questions de long terme pour lesquelles le CEPII a acquis une forte visibilité. Avec cette orientation générale, le CEPII est présent sur les questions non tarifaires au cœur des accords commerciaux aujourd'hui négociés ou signés, et sur les sujets à la jonction de la croissance, de l'environnement et de la globalisation.

ANALYSE DU COMMERCE INTERNATIONAL (ACI)

Ce programme propose des analyses de la structure du commerce international et des spécialisations des pays, mais aussi des études sur les déterminants et les conséquences de l'exposition des entreprises à un environnement ouvert à la concurrence internationale. Pour ce faire, il doit développer ses propres outils d'analyse, et notamment produire et entretenir des bases de données détaillées sur le commerce mondial.

De ce fait, un effort conséquent est consacré à l'entretien et au développement des bases de données de commerce. Au-delà de l'actualisation des bases de données existantes, le Centre développe une offre à visée d'information et de pédagogie. Tout d'abord au travers des *Panoramas et des Profils* (pages web interactives où sont consultés des données et des indicateurs thématiques structurés pour un grand nombre de pays). Ensuite, par la mise en ligne d'une base proposant des indicateurs qui précisent le type de relation commerciale entre les pays (intra ou inter-branche, gamme de produits...).

Un second point saillant concerne l'analyse de la tendance au ralentissement de la croissance du commerce mondial. Depuis la forte chute enregistrée en 2009, les échanges mondiaux peinent à retrouver leur niveau de croissance d'avant-crise. Le CEPII a conduit une analyse détaillée de ce phénomène et montré qu'il s'explique en bonne partie par une croissance particulièrement faible des flux résultant des processus de division internationale des chaînes de valeur.

Le troisième thème est la poursuite d'un grand chantier, débuté il y a deux ans déjà, posant la question de l'impact du commerce international sur l'emploi et les salaires en France. Une étude de la polarisation du marché du travail français, au profit des professions à bas ou haut salaires et aux dépens des professions à salaires intermédiaires, a mis en évidence le rôle prédominant des changements technologiques dans l'explication de cette tendance, à laquelle l'essor du commerce international apparaît avoir également contribué.

Le quatrième thème regroupe des études empiriques, au cœur de l'activité du programme ACI, à savoir l'analyse des coûts au commerce, de la concurrence et de la compétitivité internationale. Cette année, une attention toute particulière a été portée à l'estimation des élasticités du commerce international. Ces élasticités sont bien évidemment des paramètres essentiels pour comprendre et prédire les effets sur le commerce des chocs externes (crises mondiales, variation du taux de change...) et des politiques économiques (politique commerciale, politique de réduction des coûts de production...). Un travail théorique et empirique original est venu montrer que ces élasticités peuvent varier sensiblement d'un pays à l'autre, en fonction de la structure des écarts de productivité des entreprises au sein des pays.

Enfin, le cinquième thème regroupe des travaux sur le rôle des entreprises multinationales dans le commerce mondial, notamment une étude sur les pratiques de prix de transferts entre filiales des groupes implantés en France et une analyse détaillée des stratégies d'implantation des producteurs automobiles.



Le Conseil national de l'industrie est une instance permanente qui émet des avis et des recommandations sur les politiques publiques impactant l'industrie française. Regroupant des industriels, des organisations syndicales de salariés et les pouvoirs publics, il agit également au travers de quatorze comités stratégiques de filière pour développer l'activité et l'emploi industriels en France.



Retrouvez toute l'actualité du CNI sur www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie

LES COMITÉS STRATÉGIQUES DE FILIÈRE

aéronautique ● alimentaire ● automobile ● biens de consommation ● bois ● chimie et matériaux ● éco-industries ● ferroviaire ● industries extractives et de première transformation ● industries et technologies de santé ● mode et luxe ● naval ● nucléaire ● numérique

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE SUR LA FORMATION INITIALE

Le CNI a été sollicité en juillet 2014 par la Conférence sociale pour établir des recommandations sur les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formation. Des travaux ont été menés dans ce but dans le cadre de la section thématique « Emplois et compétences » du CNI.

Le CNI a rendu en octobre 2015 un avis sur la formation initiale. Ses six recommandations avaient pour finalité d'améliorer, sur la formation initiale, l'interaction entre l'industrie et le système éducatif et d'inscrire la politique de la formation professionnelle et technologique comme un volet majeur de la stratégie de reconquête industrielle française.

COMMUNICATION DU CNI EN VUE DE LA COP 21

Le CNI a communiqué en 2015 en vue de la Conférence internationale de Paris sur le climat.

« L'industrie française doit jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société. »

Le CNI souligne les enjeux suivants pour l'industrie française et européenne :

- finaliser un accord international garantissant que les principaux émetteurs mondiaux s'engagent sur une trajectoire ambitieuse de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- favoriser la recherche, l'innovation et les investissements dans les technologies, les usages et les solutions bas carbone, pour encourager l'émergence de nouveaux modèles de développement et d'emploi ;
- associer tous les acteurs industriels à la préparation de l'accord : entreprises et salariés.

AGIR POUR LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE EN FRANCE

Les contrats de filière signés par les 14 Comités stratégiques de filière (CSF) comportent plus de 375 actions. 25 % des actions concernent le développement de la filière, 18 % l'amélioration de la performance des entreprises, des PME notamment, 15 % l'emploi et les compétences, l'attractivité des métiers, 16 % l'innovation, 11 % le développement à l'export et à l'international, 9 % les relations entre grands groupes et PME et 7 % l'amélioration de l'accès des entreprises industrielles au financement.

Au second semestre 2015, 75 % des actions sont accomplies ou en cours de réalisation, 3 % ont été suspendues, 9 % rencontrent des freins à lever et 14 % restent à lancer.

Le CNI en quelques chiffres

The number 14 is rendered in a stylized, bold font. The '1' is dark blue with a yellow horizontal bar at the top. The '4' is dark blue with a yellow horizontal bar at the bottom.

comités stratégiques de filières

The number 4 is rendered in a stylized, bold font. The top part is dark blue and the bottom part is yellow.

sections thématiques

The number 60 is rendered in a stylized, bold font. The '6' is yellow and the '0' is dark blue.

membres



Le Conseil d'orientation pour l'emploi est un lieu permanent de débat et d'expertise entre les principaux acteurs du marché du travail (partenaires sociaux, directeurs des administrations centrales de l'État, directeurs généraux des institutions du service public de l'emploi, parlementaires, représentants des collectivités territoriales, économistes et experts du marché du travail). Il a pour objectif d'établir des diagnostics partagés et de formuler des propositions de réforme.



Retrouvez les travaux et l'actualité du COE sur www.coe.gouv.fr et via [twitter@coeemploi](https://twitter.com/coeemploi)

L'IMPACT D'INTERNET SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Alors qu'internet et les nouvelles technologies occupent une place croissante dans l'économie et la société, leur impact sur la stratégie et le comportement des acteurs du marché du travail (entreprises, salariés et demandeurs d'emploi, service de l'emploi, intermédiaires du recrutement) est encore très mal connu : cette évolution n'a été que peu analysée et son impact sur la qualité du fonctionnement du marché du travail peu étudié.

Le Conseil d'orientation pour l'emploi a donc jugé nécessaire de se saisir de ce sujet et d'en clarifier les enjeux dans un rapport adopté en mars 2015.

Dans ce rapport, le Conseil dresse d'abord un panorama du marché du travail en ligne. Il analyse également les effets de l'utilisation du numérique sur le fonctionnement du marché du travail : celle-ci devrait à terme faciliter l'appariement entre offres et demandes, et limiter le nombre d'emplois vacants ou difficiles à pourvoir. Mais elle soulève aussi de nouveaux enjeux liés à la diffusion, au traitement et au contrôle de l'information : internet n'a pas rendu le marché du travail totalement transparent et pourrait, si rien n'est fait, entraîner de nouvelles segmentations tant entre employeurs qu'entre personnes en recherche d'emploi.

Le Conseil a donc formulé plusieurs séries de propositions visant à améliorer encore le volume d'offres et de CV disponibles sur le site de Pôle emploi, optimiser l'utilisation d'internet pour réduire le nombre d'emplois durablement vacants, réduire les inégalités et segmentations sur le marché du travail en ligne, améliorer la protection des données personnelles, la transparence et la neutralité du marché du travail en ligne.

EN 2015, LE COE S'EST RÉUNI À **21** REPRISES
ET A AUDITIONNÉ **57** EXPERTS DE **43** ORGANISMES.

LES RÉFORMES DES MARCHÉS DU TRAVAIL EN EUROPE

Le Conseil d'orientation avait analysé en 2012 les politiques de l'emploi mises en œuvre à l'étranger face à la crise. Il a souhaité poursuivre cette analyse en examinant cette fois les réformes plus structurelles conduites en Europe au cours des années récentes. Les réformes des marchés du travail se sont en effet accélérées en Europe depuis la crise.

Le Conseil a procédé à l'examen approfondi de la situation du marché du travail et des réformes intervenues dans dix pays européens : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède. Une monographie a été consacrée à l'analyse en détail de la situation de chacun des pays.

Un rapport d'ensemble identifie et objective des tendances communes, au-delà des spécificités nationales, de ce mouvement de réformes en essayant de recenser, autant que possible, les premiers retours d'expérience.

Ce rapport, adopté au mois de novembre 2015, souligne d'abord le contexte dans lequel sont intervenues les réformes.

Il identifie ensuite les orientations communes des réformes mises en œuvre en Europe ces dernières années : assouplissement du droit du contrat de travail, marqué pour les emplois permanents, moins net pour les emplois temporaires ou atypiques ; décentralisation de la négociation collective et assouplissement des mécanismes de flexibilité interne ; recherche de modération salariale et de baisse du coût du travail, mise en place ou refonte récente du salaire minimum national dans certains pays ; réforme des règles des régimes d'assurance chômage et d'assistance pour les rendre plus incitatifs au retour à l'emploi et souvent accessibles à un plus grand nombre ; accent mis sur les gains d'efficacité au sein des services publics de l'emploi et la dynamisation des politiques actives du marché du travail.

Ce rapport cherche enfin à évaluer les premiers effets des réformes. À cet égard, le Conseil souligne les difficultés pour apprécier les effets propres des seules réformes du marché du travail et cherche à identifier l'ensemble des facteurs à prendre en compte pour en analyser les effets. Le rapport examine ces effets à l'aune de trois critères : ceux sur l'emploi et le chômage, les effets sur la compétitivité et ceux sur les inégalités et la pauvreté.

Il apparaît notamment que, sans qu'il s'agisse des seuls facteurs en cause, la capacité des réformes entreprises avant la crise à s'attaquer aux désé-

quilibres structurels des marchés du travail ainsi que le cadencement des réformes, avant et pendant la crise, ont eu un impact sur la dynamique de l'emploi et du chômage depuis la crise. Ils ont également permis une correction des écarts des coûts salariaux, même si les évolutions de la productivité restent disparates selon les pays. Enfin on n'observe pas, à ce stade, de corrélation mécanique entre la nature, le rythme et l'intensité des réformes et l'évolution de la pauvreté et des inégalités.

DÉBATTRE, ÉCHANGER, INFORMER

L'emploi des jeunes

Conformément à sa mission, le COE entend organiser des échanges approfondis entre les acteurs de la recherche académique sur le marché du travail et les décideurs dans le champ des politiques de l'emploi que sont les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

C'est dans cette perspective que s'est inscrite la Conférence internationale de septembre 2015 sur l'emploi des jeunes, organisée par le COE, en lien avec l'IZA (Institute for the Study of Labor) et la chaire « Sécurisation des parcours professionnels » qui a réuni plus de 250 personnes.

L'emploi et les territoires

Le colloque annuel du COE consacré cette année au thème de l'emploi et les territoires a réuni plus de 450 personnes en octobre 2015.



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Composé de parlementaires, de représentants des organisations syndicales et patronales, des retraités et des familles, de membres de l'administration et d'experts, le **COR** élabore des diagnostics partagés sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, équité, redistribution, etc.) et formule des propositions de nature à éclairer les politiques publiques en la matière.

Le temps du débat et de la concertation en séance plénière



DES INDICATEURS FINANCIERS ET SOCIAUX ENRICHIS

Le deuxième rapport annuel du COR *Évolutions et perspectives des retraites en France* a été adopté lors de la séance plénière du 10 juin 2015 et remis le jour même au Premier ministre.



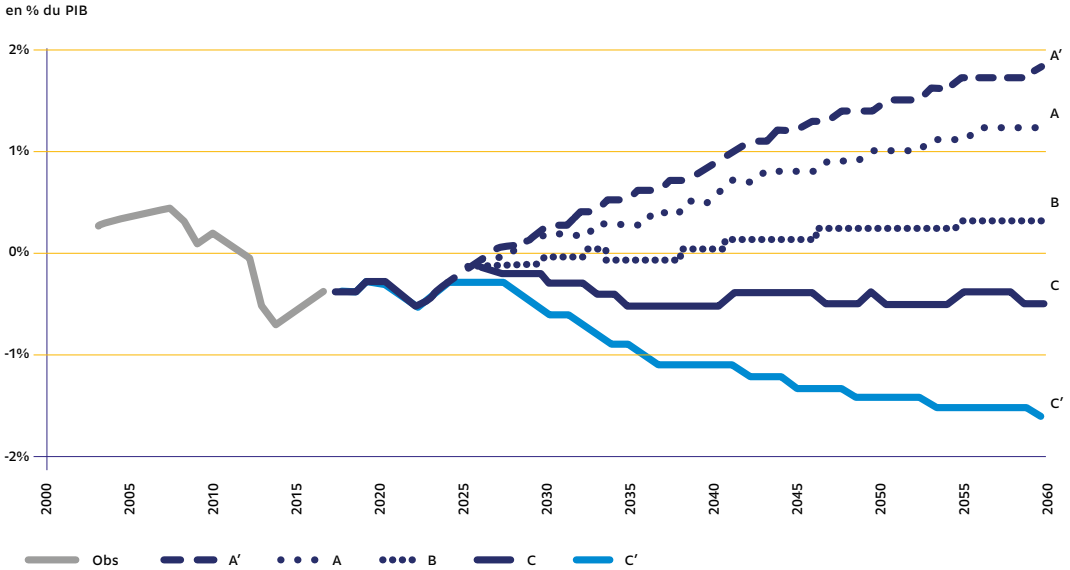
Ce rapport annuel s'inscrit dans le cadre de la procédure de pilotage du système de retraite français prévu par la loi du 20 janvier 2014. Il vise à mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs et à aider le Comité de suivi des retraites (CSR) à formuler le cas échéant, dans un avis qu'il doit rendre avant le 15 juillet chaque année, des recommandations de modification des paramètres de retraite.

Après une présentation du contexte démographique et économique, le rapport annuel décrit les évolutions du système de retraite au regard de ses principaux objectifs, à l'aune des indicateurs de suivi et de pilotage identifiés comme tels par le Conseil : les évolutions année après année des indicateurs de pérennité financière du système de retraite ; les évolutions année après année des montants de pension et du niveau de vie des retraités ; les évolutions au fil des générations des indicateurs d'équité entre les assurés (selon les quatre dimensions de la retraite : montant de pension, taux de cotisation, durée de retraite et durée de carrière) ; enfin, les évolutions des indicateurs d'équité entre les femmes et les hommes. Des données complémentaires sur les disparités de situation en matière de retraite sont également fournies.

L'avis rendu par le CSR le 13 juillet 2015 s'est étroitement appuyé sur le rapport annuel du COR. Il ne comporte pas de recommandations, car le CSR estime que la situation et les perspectives du système de retraite ne s'éloignent pas de façon significative des objectifs définis par la loi.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Le solde financier du système de retraite français à l'horizon 2060



Des scénarios macroéconomiques contrastés

A' (chômage : 4,5 %, productivité : 2 %)

A (chômage : 4,5 %, productivité : 1,8 %)

B (chômage : 4,5 %, productivité : 1,5 %)

C (chômage : 7 %, productivité : 1,3 %)

C' (chômage : 7 %, productivité : 1 %)

Le solde financier moyen du système de retraite français à l'horizon de 25 ans

SOLDE FINANCIER MOYEN

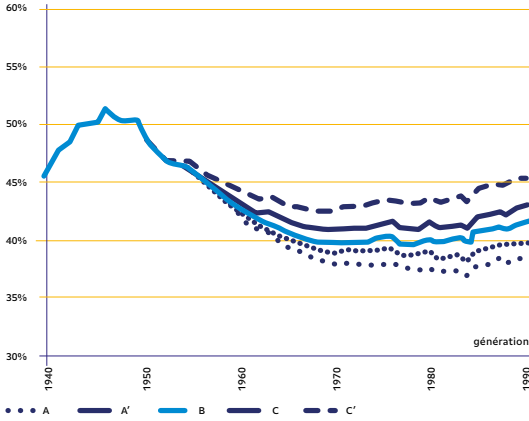
SCÉNARIO ÉCONOMIQUE

SCÉNARIO ÉCONOMIQUE	En % du PIB des 25 prochaines années	En % de la masse des revenus d'activité bruts des 25 prochaines années	En % de la masse des pensions de retraite des 25 prochaines années
A' (revenus d'activité : + 2 %/an, chômage : 4,5 %)	0,2 %	0,4 %	1,4 %
A (revenus d'activité : +1,8 %/an, chômage : 4,5 %)	0,1 %	0,1 %	0,5 %
B (revenus d'activité : + 1,5 %/an, chômage : 4,5 %)	-0,1 %	-0,3 %	-0,9 %
C (revenus d'activité : + 1,3 %/an, chômage : 7 %)	-0,4 %	-0,8 %	-2,7 %
C' (revenus d'activité : + 1 %/an, chômage : 7 %)	-0,7 %	-1,5 %	-4,7 %
A', variante (revenus d'activité : + 2 %/an, chômage : 10 %)	-0,2 %	-0,4 %	-1,4 %
B, variante (revenus d'activité : + 1,5 %/an, chômage : 10 %)	-0,5 %	-1,0 %	-3,4 %
C', variante (revenus d'activité : + 1 %/an, chômage : 10 %)	-0,9 %	-2,0 %	-6,3 %

LES INDICATEURS D'ÉQUITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS

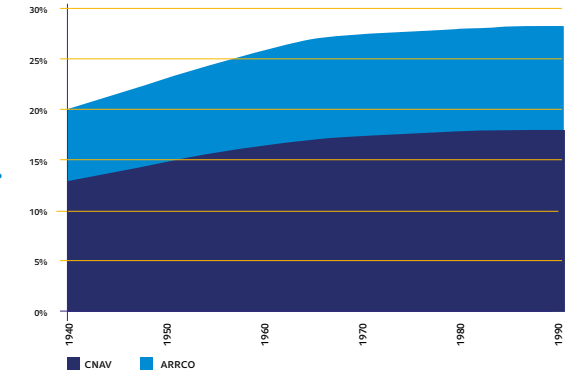
La pension moyenne relative

en % du SMPT (à 68 ans)



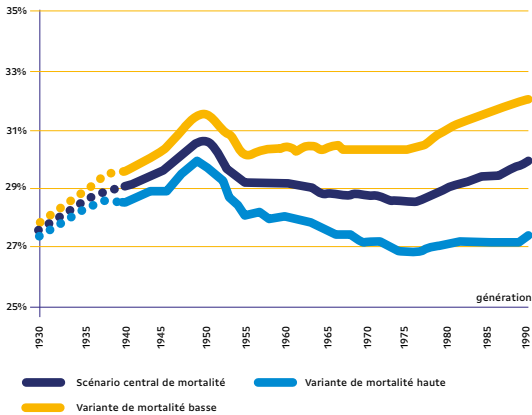
Le taux de cotisation pour la retraite sur l'ensemble de la carrière (cas type de non-cadre du privé)

en % du salaire moyen de carrière



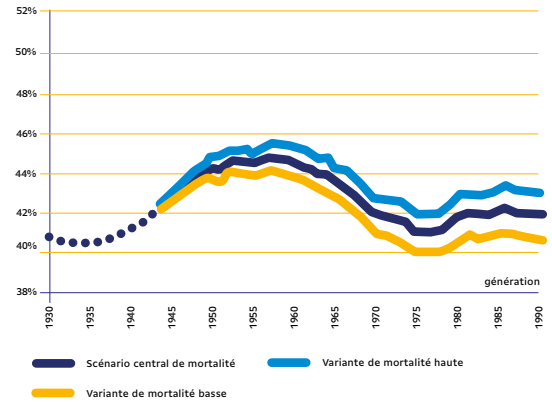
La durée de retraite en proportion de la durée de vie totale

en % de la durée de vie totale



La durée de carrière en proportion de la durée de vie totale

en % de la durée de vie totale



UN SIMULATEUR DE PILOTAGE DU SYSTÈME DE RETRAITE EN LIGNE

Ce simulateur, à vocation pédagogique, permet de visualiser l'impact de réformes relatives à l'âge auquel les personnes partent à la retraite, au niveau des cotisations et au niveau des pensions sur la situation financière du système de retraite, le niveau de vie des retraités par rapport à l'ensemble de la population et la durée de la vie passée à la retraite.

Le simulateur est accessible sur la page d'accueil du site internet du COR : www.cor-retraites.fr/simulateur

Il illustre les liens entre la situation des retraites et ses déterminants fondamentaux (économiques, démographiques et réglementaires). Il repose sur des calculs simplifiés réalisés à partir des données du rapport annuel du COR et fournit des ordres de grandeur.

UN ÉTAT DES LIEUX GLOBAL SUR LA SITUATION DES RETRAITÉS EN FRANCE

Le 13^e rapport thématique du COR a été adopté lors de la séance du 16 décembre 2015 et remis le jour même au Premier ministre.

À travers ce rapport, le COR propose des éclairages multiples sur la situation des retraités actuels et apporte des éléments prospectifs sur la situation des retraités futurs, au regard de l'objectif donné par la loi au système de retraite de garantir un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités. Préparé dans le cadre des séances mensuelles du Conseil, ce rapport constitue une synthèse large de données et d'analyses. Il dépasse l'aspect purement financier de la question pour explorer les dimensions plus qualitatives et plus subjectives du niveau de bien-être.

Par la richesse des informations qu'il contient et la multiplicité des approches retenues, le rapport a pour ambition d'éclairer la politique publique des retraites.

LES TRAVAUX DU COR EN 2015

- 1 rapport annuel *Évolutions et perspectives des retraites en France*, fondé sur des indicateurs de suivi et pilotage
- 1 rapport thématique *Les retraités : un état des lieux de leur situation en France*
- 1 simulateur de pilotage du système de retraite français
- 1 colloque sur les âges de départ à la retraite en France

3 lettres du COR :

- *Systèmes de retraite, évolutions démographiques et croissance économique*, n° 10, mars 2015
- *L'abaque du COR : une représentation des conditions d'équilibre du système de retraite par répartition*, n° 11, avril 2015
- *Les différences de retraite entre salariés du privé et fonctionnaires*, n° 12, septembre 2015

8 dossiers thématiques mensuels :

- *La revalorisation des pensions et des droits à la retraite : problématique et résultats de projection*, 11 février 2015
- *Les retraités : approches territoriales*, 25 mars 2015
- *Les indicateurs de suivi des retraites au fil des générations*, 15 avril 2015
- *Les comportements et les âges de départ à la retraite*, 27 mai 2015
- *Le patrimoine des retraités et l'épargne retraite*, 8 juillet 2015
- *Travail et retraite : le point sur quelques dispositifs*, 23 septembre 2015
- *Le pouvoir d'achat des retraités*, 14 octobre 2015

- *Structures familiales, transferts intergénérationnels et bien-être des retraités*, 25 novembre 2015

2 auditions :

- Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil de la Famille, sur l'évolution des droits familiaux de retraite, 28 janvier 2015
- Yannick Moreau, présidente du Comité de suivi des retraites (CSR), sur l'avis du CSR du 13 juillet 2015, 23 septembre 2015

LES RÉSULTATS D'ACTIVITÉ 2015

11

séances plénières, dont 9 préparées en groupe de travail élargi ;

350

participants au colloque annuel ;

1500

retombées presse ;

50 000

téléchargements sur www.cor-retraites.fr



Suivez les travaux et l'actualité du COR sur www.cor-retraites.fr et sur twitter @COR_Retraites



Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie est une instance de réflexion, de concertation et de propositions, qui contribue à une meilleure connaissance des enjeux, du fonctionnement et des évolutions envisageables des politiques de l'assurance maladie. Il rassemble dans leur diversité les principaux organismes, institutions, syndicats, fédérations et associations intervenant dans le champ de l'assurance maladie et du système de soins.

En 2015, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a consacré ses travaux au thème de l'innovation en santé, abordé non seulement dans sa dimension technologique mais également dans sa dimension organisationnelle.

Deux séances du Haut Conseil ont été consacrées à la question de l'évaluation, les débats se centrant sur la problématique de l'évaluation médico-économique des produits de santé et sur celle de l'évaluation des organisations innovantes. Sur le premier point, les membres du HCAAM, tout en saluant l'importance des progrès réalisés en France en la matière, se sont interrogés sur l'opportunité de déployer ces techniques en priorité après l'inscription des produits au remboursement, dans la perspective d'une évaluation en vie réelle permettant d'appréhender les effets des interactions entre ces produits et leur environnement, et surtout favorisant une analyse plus globale (associations de produits, stratégies thérapeutiques, évaluation de solutions comprenant des dispositifs médicaux, des actes, des médicaments), cohérente avec l'évolution des technologies. Sur le second point, les membres ont fait le constat de la difficulté actuelle à organiser une évaluation collective des nombreuses expérimentations qui existent sur le territoire.

Une séance du Haut Conseil a été consacrée à la question de l'innovation et de l'hôpital. Cette séance s'est attachée à discuter des évolutions actuelles et possibles à quinze ans de l'organisation des établissements de santé au regard des évolutions technologiques, des besoins de santé, des impératifs d'accessibilité. Le constat a été partagé de la tendance actuelle à la concentration de certaines ressources technologiques, en particulier des plateaux techniques en raison de contraintes technologiques (association d'équipements), financières et de ressources humaines (rareté des compétences, « surspécialisation », besoins de la recherche). Ce mouvement s'accompagne par ailleurs de la diffusion de technologies légères, plus miniaturisées, communicantes, pouvant être délocalisées auprès d'équipes médicales ou paramédicales de petite taille, ou au domicile des patients. Les problématiques des établissements de santé innovants et des innovations à apporter dans l'organisation de l'offre de soins entre ville et hôpital ont été discutées. Ont notamment été évoquées, en s'appuyant sur des contributions de l'ANAP, de l'EHESP et du CGI, les questions relatives au rôle ambulatoire de l'hôpital, au développement hors de l'hôpital de technologies qui y ont été développées, à la modularité des investissements hospitaliers, aux « hôpitaux intelligents » et à l'hôpital en réseau avec les autres acteurs de soins d'un territoire. Les grandes tendances en cours en France comme

à l'étranger ont été présentées. Ces travaux du Haut Conseil mettent en lumière l'articulation entre innovation et les enjeux structurants du système de soins : proximité et égalité d'accès de tous aux équipements les plus innovants, enjeux financiers et efficacité, choix d'investissements et arbitrages sur le long terme sur les types de structures hospitalières (taille, services, organisation) à privilégier.

Salle hybride au CHU de Clermont-Ferrand



Source : EHESP

La question du numérique a également fait l'objet d'une séance dédiée où les débats ont fait émerger l'idée que le numérique n'est pas simplement un élément de réponse aux problèmes actuels du système de santé (le parcours de soins, ou la coordination entre les acteurs par exemple), mais également et surtout un fait porteur d'une organisation différente de l'offre de soins (en réseau, plus souple), d'une conception différente de l'évaluation (en vie réelle), mais aussi de la recherche en santé (exploitation des données), des pratiques médicales (aides à la décision, suivi ou interventions à distance) ou encore de la démocratie sanitaire. Ce potentiel, tout comme les fonctions d'amélioration du système, nécessitent pour se traduire réellement dans la vie quotidienne des patients et des professionnels de santé, un investissement collectif dans la durée.

Deux séances du HCAAM ont été consacrées à l'innovation organisationnelle. Les débats, sans conclure sur ce que devraient être les innovations à favoriser ou l'organisation précise à privilégier pour l'avenir, ont permis de faire émerger un consensus : les innovations organisationnelles actuelles, les besoins de santé identifiés et les diverses contraintes qui pèsent sur le système de soins devraient conduire à encourager les démarches qui favorisent la structuration d'une prise en charge de premier niveau à l'échelon des territoires, accompagnée d'une gradation assumée des moyens engagés en fonction du parcours de soins du patient.

Enfin, des séances ont été consacrées à des débats relatifs à la prise en charge à domicile des personnes âgées souffrant de plusieurs pathologies ainsi qu'au rapport de Dominique Polton relatif à l'évaluation des médicaments.



Le Haut Conseil de la famille est une instance consultative placée auprès du Premier ministre, créée en 2009 et renouvelée en février 2013^{1}.

Ses missions consistent à animer le débat public sur la politique familiale et à formuler des propositions de réformes. Il peut être amené à mener des réflexions sur l'équilibre financier de la branche famille de la sécurité sociale au regard des évolutions sociales, économiques et démographiques. Cependant, les questions de financement ne sont plus depuis 2013 de son ressort mais de celui du Haut Conseil de financement de la protection sociale.

Le Haut Conseil compte une soixantaine de membres qui se réunissent une fois par mois : seize représentants des assurés sociaux et des employeurs, quatorze représentants du mouvement familial, deux députées, deux sénatrices, trois représentants des collectivités territoriales, dix personnalités qualifiées, trois représentants des organismes de sécurité sociale, deux représentants d'organismes intervenant dans le champ de la petite enfance et huit représentants de l'État (France Stratégie ; direction des Affaires civiles et du Sceau pour la Chancellerie ; DREES, DSS et DGCS pour le ministère des Affaires sociales ; direction du Budget et DGTPE pour les ministères de l'Économie et des Finances ; INED).

Le Conseil travaille sur saisine du Premier ministre ^{2} à partir de notes préparées par son secrétariat général, puis émet un avis. Les rapports, accompagnés d'un avis, sont diffusés sur le site du Haut Conseil de la famille (www.hcf-famille.fr) dans les jours qui suivent leur adoption.

ACTIVITÉ EN 2015

Cinq thématiques ont été traitées par le Haut Conseil de la famille en 2015. Les travaux sur le dernier thème (les jeunes) ont été poursuivis et finalisés début 2016.

1. Les droits familiaux de retraite (séance de février 2015)

La loi du 20 janvier 2014 prévoit que le gouvernement remette au Parlement un rapport sur l'évolution des droits familiaux afin de mieux compenser les effets de l'arrivée d'enfants au foyer sur la carrière et les pensions des femmes.

Dans cette perspective, le Premier ministre, dans une lettre en date du 26 juin 2014, a chargé Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil de la famille, de réaliser ce rapport. L'objet principal du rapport est d'analyser dans quelle mesure les dispositifs

{1} Décret n° 2013-115 du 4 février 2013 relatif au Haut Conseil de la famille.

{2} Programme proposé par le ministre chargé de la Famille et sur lequel le commissaire général de France Stratégie est consulté.

actuels contribuent à compenser les inégalités de pensions entre hommes et femmes et de formuler des propositions de réforme visant à améliorer l'efficacité des différents droits familiaux dans la réduction des inégalités de retraite entre hommes et femmes, à renforcer la cohérence et l'équité de ces dispositifs, à les simplifier et à les harmoniser.

Ce rapport a été présenté et discuté au Haut Conseil de la famille lors de sa séance de mars (comme il l'avait été à la même période au Conseil d'orientation des retraites).

2. Le coût de l'enfant (rapport et propositions adoptés en juillet 2015)

L'évaluation du « coût de l'enfant » est centrale dans l'analyse de la politique familiale, qu'il s'agisse de calculer un coût moyen de l'enfant, un coût minimal (« décent ») ou le supplément de revenu disponible qu'il faudrait donner à ses parents pour maintenir leur niveau de vie par rapport à la situation où ils n'auraient pas d'enfant.

Les travaux d'évaluation du coût de l'enfant fournissent des références sur le niveau du coût de l'enfant et ses facteurs de variation ; ils indiquent des valeurs moyennes [observées à partir des dépenses réelles ou construites à partir de l'identification des « besoins »].

Le rapport du Haut Conseil sur le coût de l'enfant est divisé en deux sections. La première présente les différentes méthodes et études existantes permettant d'évaluer le coût de l'enfant et en discute les apports et les limites. Une synthèse des résultats disponibles aujourd'hui sur le coût de l'enfant et ses facteurs de variation est aussi proposée. La seconde section décrit la logique de prise en compte du coût de l'enfant dans les différents barèmes des prestations sociales et de la fiscalité. La couverture du coût de l'enfant par les différents dispositifs sociaux et fiscaux est très variable selon la définition que l'on retient de ce coût et le champ – plus ou moins large des dépenses et des aides considérées.

3. Point sur l'évolution de l'accueil des enfants de moins de 3 ans (rapport adopté en septembre 2015)

Depuis 2011, le Haut Conseil de la famille réalise chaque année le suivi des objectifs du développement des modes d'accueil du jeune enfant et de préscolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Le rapport correspondant à l'édition 2015 de l'exercice est organisé en quatre sections.

La section I présente le suivi quantitatif : en 2014 (dernière année disponible en termes de données), le taux d'atteinte de l'objectif annuel de création de solutions d'accueil du jeune enfant est de seulement de 7 % (contre 31 % en 2013). Ce faible taux est tiré par la baisse des solutions d'accueil individuel. On se situe donc loin de la trajectoire-cible des 55 000 solutions d'accueil supplémentaires par an. Sur les deux premières années de la Convention d'objectifs et de gestion de la CNAF (2013 et 2014), seulement 19 % des objectifs de créations de solutions d'accueil ont été atteints.

On étudie en section II les pistes d'explication du fléchissement constaté.

Enfin, dans la section III, on donne quelques indications sur le suivi des propositions faites dans le rapport de l'année précédente pour la relance de l'accueil collectif en établissement d'accueil du jeune enfant.

On expose dans la section IV les mesures mises en œuvre ou proposées pour améliorer le développement l'accueil individuel.

4. Colloque : Les ruptures familiales : affaire publique, affaire privée ?

En collaboration avec France Stratégie, le HCF a organisé le 9 juin 2015 un colloque sur « Les ruptures familiales : affaire publique, affaire privée ? », dans le prolongement du rapport du Haut Conseil d'avril 2014 sur les ruptures familiales. Il apparaissait en effet important d'animer le débat public sur ce sujet, pour au moins trois raisons :

- les ruptures sont fréquentes : 175 000 séparations par an avec des enfants à charge ; peut-être un million de créanciers de pensions alimentaires ;
- elles ont des conséquences fortes sur la vie des parents et des enfants, avec généralement un appauvrissement marqué des deux nouveaux foyers après la rupture ;
- elles sont mal connues. L'exemple le plus frappant est le pourcentage de pensions alimentaires impayées : le taux de non-paiement des pensions alimentaires auquel il est fréquemment fait référence date de 1985 et nous ne disposons depuis cette date que d'éléments partiels et très lacunaires. Peut-être aussi parce que les problèmes sont considérés comme faisant partie de la sphère privée et qu'il n'y a guère de raison pour l'État à intervenir. Certainement enfin parce que le débat public est dominé par le problème de la décision portant sur la résidence des enfants.

Devant l'importance et la diversité des problèmes, il a été choisi de centrer le colloque sur les conditions financières de la rupture et ses suites, et de ne pas aborder en tant que telle ni la décision initiale fixant la résidence des enfants ni les incidents qui l'affectent.

Dans cette perspective, les ruptures familiales se situent à la croisée des chemins entre l'autonomie des ménages, qui renvoie à la sphère privée, et l'action publique, parce que l'État ne peut rester indifférent devant ces situations.

Le colloque a été ouvert par Christine Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et clôturé par Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie.

Les actes du colloque seront prochainement disponibles sur le site du Haut Conseil.

5. Les jeunes de 18 à 24 ans

Dans sa lettre de saisine en date du 26 juin 2014, le Premier ministre a souhaité que le Haut Conseil de la famille «*dresse un panorama des transferts publics et privés à destination des jeunes adultes. Il s'agit de donner une vision d'ensemble des aides aux jeunes majeurs et à leurs familles provenant du système des prestations familiales, des allocations, des bourses et des dispositifs fiscaux mais aussi de l'aide intrafamiliale, monétaire ou en nature, apportée notamment par les parents ou les grands-parents. Cette analyse devra tenir compte du statut des jeunes majeurs (étudiants, salariés, chômeurs...)*».

Le rapport sur les jeunes de 18 à 24 ans est en conséquence très descriptif : les tomes I, II et III dressent un état des lieux de la connaissance des situations des jeunes adultes de 18 à 24 ans ; le tome IV expose les termes des débats concernant les jeunes, sans faire de recommandation, mais en analysant de façon approfondie le coût et les conséquences sur la structure des aides publiques des projets de réformes existants (salaire étudiant, extension du RSA aux jeunes...).

Dans sa description des jeunes, le rapport multiplie les angles d'approche : par sous-population (les étudiants, les alternants, les jeunes actifs...) et de façon plus transversale dans certains développements du tome IV (visant à proposer des éléments de synthèse) et dans les huit fiches thématiques qui figurent dans le rapport.

Trois constats importants se dégagent de ces travaux :

- un besoin d'investissement public sur l'éducation et l'insertion professionnelle à l'horizon 2025 pour passer d'un ratio de jeunes diplômés de 34 % à 50 %, qui correspond à un effort minimal de l'ordre de 0,5 % de PIB... Et ce, sans compter les actions à mener pour améliorer le recours aux bourses, à la prime activité et la montée en puissance de la garantie jeune (plusieurs centaines de milliers de bénéficiaires potentiels lorsque le dispositif sera généralisé alors qu'on n'en compte pour l'instant que 35 000 dans les territoires de la phase expérimentale...), etc. ;
- rares sont les projets de réformes qui formulent des propositions solides, incluant les modalités de leurs financements ;
- le souci de favoriser l'autonomie des jeunes renvoie à un arbitrage délicat : hausse des moyens et des prélèvements, ou un redéploiement dans l'enveloppe actuelle qui pénalise à la fois les familles modestes et les familles nombreuses.



Au cours de l'année 2015, **le Haut Conseil du financement de la protection sociale** a produit deux rapports : l'un, répondant à une saisine du Premier ministre, portant sur la lisibilité des prélèvements et l'architecture financière des régimes sociaux (juillet 2015), l'autre dédié à l'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus (novembre 2015). Il a enfin actualisé son état des lieux du financement de la protection sociale (décembre 2015).

THÈMES TRAITÉS EN 2015 SUR SAISINE

Par lettre en date du 21 octobre 2014, le Premier ministre a chargé le Haut Conseil de conduire une réflexion sur « les enjeux de stabilité, d'équité et de simplification des prélèvements sociaux, et leurs prolongements possibles en termes de pilotage et de gouvernance financière des régimes de protection sociale ».

En réponse à cette demande, cinq thèmes ont été traités.

Le premier a trait à la simplification et à l'amélioration de la lisibilité du financement de la protection sociale. Le Haut Conseil a poursuivi ses analyses sur les logiques d'affectation des impôts et taxes aux différents régimes et branches de la protection sociale, en examinant l'opportunité et la faisabilité d'une intégration éventuelle des allègements généraux de cotisations sociales dans le barème même de ces dernières, en discutant les avantages et les inconvénients d'une globalisation par régime des cotisations sociales acquittées par les employeurs et les salariés, et en envisageant les liens possibles entre ces pistes d'évolution et les réflexions relatives à la simplification du bulletin de paie.

Le deuxième concerne l'état de la jurisprudence constitutionnelle et européenne sur les cotisations et les contributions sociales, suite à la décision du Conseil constitutionnel d'août 2014 relative au dispositif de réduction dégressive des cotisations sociales dues par les salariés figurant dans la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014. Le Haut Conseil a envisagé deux voies d'évolution distinctes.

Une première voie viserait à élargir la portée de la notion de « cotisation sociale » en privilégiant la référence à l'affiliation à un régime de protection sociale plutôt que celle à l'ouverture des droits, ce qui pourrait permettre de requalifier la contribution sociale généralisée.

La seconde voie tendrait à rapprocher les modes de calcul et de recouvrement de la contribution sociale généralisée (CSG) et de l'impôt sur le revenu, en tirant parti de la mise en œuvre du prélèvement à la source de ce dernier, qui permettrait une mise en œuvre facilitée de taux de CSG prenant en compte la capacité contributive du foyer fiscal auquel appartient le salarié.

Le troisième thème d'étude est l'architecture financière des régimes de protection sociale. Ont été analysées l'ensemble des relations financières qui lient ces régimes, et approfondies deux questions particulières : d'une part l'évolution des mécanismes de la compensation démographique entre les régimes de retraite de base, dans le contexte plus large d'une simplification des relations financières entre ces régimes ; d'autre part, les voies d'une unification financière accrue des régimes qui dispensent des prestations en nature d'assurance maladie, et les simplifications qui pourraient y être associées concernant les démarches d'affiliation des assurés. Sur ce dernier thème, les scénarios examinés par le Haut Conseil sont à l'origine directe de la protection universelle maladie (PUMA), adoptée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016.

Le quatrième thème concerne la rationalisation du recouvrement des prélèvements sociaux sur les revenus d'activité. Le Haut Conseil a dressé un état d'ensemble des modalités de recouvrement aujourd'hui à l'œuvre pour ces prélèvements, en détaillant ces modalités pour les régimes de retraites complémentaires publics et privés. Il a procédé à une analyse approfondie de l'hypothèse d'un transfert aux URSSAF des cotisations des régimes complémentaires de retraites des salariés du secteur privé (AGIRC-ARRCO), en soulignant que l'intégration de ces cotisations aux prélèvements recouverts par les URSSAF impliquerait des aménagements importants du processus à l'œuvre pour l'ensemble des cotisations sociales, et que la conduite d'un tel projet nécessiterait la prise en compte, de façon concertée et dans la durée, de ses conséquences en matière de ressources humaines pour les personnes aujourd'hui chargées du recouvrement des cotisations pour le compte des régimes complémentaires de retraites.

Enfin, le Haut Conseil a analysé les processus d'élaboration des prévisions économiques et financières dans le domaine de la protection sociale, dans le contexte de la mise en œuvre des dispositions des textes européens relatifs à la surveillance mutuelle des finances publiques des États membres de la zone euro. Il a identifié des problèmes de calendrier et de transparence concernant le processus de publication des différentes prévisions, souligné la diversité des hypothèses et des méthodes de projection utilisées par les acteurs concernés et proposé différentes pistes en vue d'une coordination, d'une transparence et d'une concertation accrues pour la réalisation et la diffusion de ces exercices.

LES ÉTUDES RÉALISÉES EN 2015

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a conduit des travaux sur l'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus, dans le contexte de la refonte de la carte des régions et de la réforme des compétences des différents niveaux de collectivités territoriales, organisée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires de la République (NOTRE).

Le rapport décrit la répartition régionale et départementale des prestations et des prélèvements de protection sociale, et s'efforce d'identifier les effets redistributifs qu'elle induit sur les revenus des ménages entre territoires. Il propose des éclairages complémentaires de certains comportements ou mécanismes qui agissent sur la localisation des personnes et des activités, et par suite

sur la distribution territoriale des revenus, sans s'engager dans la recherche, qui ne serait pas pertinente, d'indicateurs synthétiques identifiant des zones qui seraient « gagnantes » ou « perdantes » à cette redistribution. L'objectif de ces travaux a davantage été de mettre en évidence les incidences redistributives des dispositifs de protection sociale au plan territorial comme conséquences associées à sa mission de protection des personnes contre les risques sociaux, en tenant compte des facteurs spécifiques à ces différents risques, tels que les mobilités entre la résidence et lieu de travail ou au moment de la retraite, et en identifiant les enjeux qui en découlent pour les politiques publiques sanitaires et sociales.

En raison de son intérêt, ce rapport a ultérieurement été présenté devant le club de prospective territoriale qu'anime France Stratégie, ainsi qu'au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

L'ÉTAT DES LIEUX ACTUALISÉ DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Adopté par le Haut Conseil le 18 décembre 2015, il décrit l'environnement économique et financier dans lequel la protection sociale a évolué en 2014 et 2015 et analyse les évolutions récentes du coût du travail en France, comparées aux autres pays développés, dans le contexte du déploiement des dispositions (CICE, pacte de responsabilité et de solidarité) qui visent à améliorer la compétitivité de l'économie française et l'emploi en agissant sur le coût du travail. Il précise enfin les évolutions du financement de la protection sociale intervenues dans la période récente ou programmées dans le cadre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2016.



L'ensemble des travaux du Haut Conseil sont disponibles sur le site www.securite-sociale.fr, où figure également la lettre de mission du Premier ministre du 20 octobre 2015 qui sollicite le Haut Conseil pour qu'il conduise une réflexion sur les défis soulevés pour notre système de protection sociale par les évolutions actuelles des formes d'emploi et des modalités d'exercice du travail salarié et non salarié.

FRANCE STRATÉGIE
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 **France Stratégie**

 **@Strategie_Gouv**

 **strategie-gouv.tumblr.com**

TOUTES
NOS VIDÉOS SUR

TV.STRATEGIE.GOUV.FR

L'ENSEMBLE DES TRAVAUX
DE FRANCE STRATÉGIE
EST DISPONIBLE
SUR LE SITE INTERNET

STRATEGIE.GOUV.FR





FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion, son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.
